

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1085

2 mai 2008

SOMMAIRE

Actistore S.A.	52038	Leverre International S.A.	52054
Andel Service S.A.	52057	Leverre International S.A.	52053
API Immobilière S.A.	52079	Leverre International S.A.	52053
Boito Architectes S.à r.l.	52034	Lux Tuyauteries Industrielles S.A.	52035
Clearway S.à r.l.	52077	Marie Lease S.à r.l.	52054
Dom Estate S.A.	52035	MBNA Europe Lending S.à r.l.	52044
Edi Concept International S.A.	52036	MEMC International Finance S.à r.l.	52036
ENB Topco 2 S.à r.l.	52054	Moventum S.C.A.	52038
Fondation Fraiwelleg Ettelbrecker Pomp- jeen	52058	New Ypso Management Benetti S.C.A. ..	52070
Fondation Luis Portabella y Conte Lacoste	52080	Oetker Grundstücksverwaltung Luxem- burg	52050
GCA Europe S.A.	52037	Parrotta S.à r.l.	52057
Global Duty Holdings S.à r.l.	52060	Pet Club Finance S.à r.l. SICAR	52043
Groupe Sin S. à r.l.	52034	Pro d'Invest S.A.	52052
Groupe Sin S. à r.l.	52051	R.P. Aqua Immobilière S.à r.l.	52052
Hispacan S.A.	52049	Socofa S.A.	52078
Hispacan S.A.	52049	Technossence S.A.	52036
Intercarree G.m.b.H.	52048	Terrest S.A.	52049
Intercarree G.m.b.H.	52048	The Sea S.à r.l.	52060
Intercarree G.m.b.H.	52044	We Connexion S.A.	52037
Intercarree G.m.b.H.	52049	WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l. ..	52054
Lëtzebuenger Jongbaueren a Jongwënzer - Service Coopération	52051	WPP Luxembourg Gamma Three S.à r.l.	52060
		WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l. ..	52035

Boito Architectes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 12, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 117.538.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, tenue en date du 25 mars 2008 que:

- L'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société à L-2530 Luxembourg, 12, rue Henri M. Schnadt. jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Pour la société

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2008048930/1123/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01374. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Groupe Sin S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.020.

—
Cession de parts sociales au 01.03.2008

L'an deux mille huit, le 1^{er} mars.

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée Groupe Sin, S.à.r.l., ayant son siège social à L-6630 Wasserbillig, 33 Grand-rue, constituée suivant acte reçu par le Notaire Francis Kessler, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 mars 2004, ici représentée par sa gérante unique, Madame Nazaré da Conceição Godinho de Oliveira, née à Figueira da Foz (Portugal), le 29 juin 1961, demeurant à L- 2410 Luxembourg, 54, rue de Reckenthal

2. Madame Nazare da Conceição Godinho de Oliveira, ouvrière, née à Figueira da Foz (Portugal), le 29 juin 1961, demeurant à L-2410 Luxembourg, 54, rue de Reckenthal, agissant en nom personnel;

3. Monsieur Jacinto Joao Varela Festas dos Santos, ouvrier, né à S. Joaozinho (Portugal), le 9 décembre 1982, demeurant à L-6630 Wasserbillig, 33, Grand-rue, agissant en nom personnel.

Lesquels comparants ont conclu les cessions de parts sociales suivantes:

1. Madame Nazare da Conceição Godinho de Oliveira, prénommée, cède et transporte cent vingt-cinq (125) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société à Monsieur Jacinto Joao Varela Festas dos Santos, prénommé, ce acceptant.

2. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de mille euros (1.000,- €).

3. La société à responsabilité limitée Groupe Sin S.à.r.l., représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter les cessions ci-avant mentionnées, conformément à l'article 190 de la loi des sociétés commerciales et n'avoir entre les mains aucun empêchement qui puisse arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite des cessions intervenues, le capital de la prédite société se trouve désormais réparti comme suit:

	Parts
Madame Nazare da Conceição Godinho de Oliveira, ouvrière, née à Figueira da Foz (Portugal), le 29 juin 1961, demeurant à L-2410 Luxembourg, 54, rue de Reckenthal	375
Monsieur Jacinto Joao Varela Festas dos Santos, ouvrier, né à S. Joaozinho (Portugal), le 9 décembre 1982, demeurant à L-6630 Wasserbillig, 33, Grand-rue	125
Total des parts	500

Fait à Wasserbillig, le 01.03.2008.

Madame Nazare Da Conceição Godinho de Oliveira /
Monsieur Jacinto Joao Varela Festas dos Santos.

Référence de publication: 2008049227/5807/37.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07658. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Lux Tuyauteries Industrielles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Luxembourg, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 58.038.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 27 mars 2008 que:

1) L'assemblée a décidé de révoquer de sa qualité de commissaire aux comptes:

- La société GEST & CO S.A., située et ayant son siège social à L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Docteur Charles Marx, immatriculée au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 70.505.

2) L'assemblée a élu en qualité de nouveau commissaire aux comptes:

- La société BS CONSULTING SA, située et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue, immatriculée au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 45.486.

Elle sera chargée de reprendre le mandat de son prédécesseur pour une durée indéterminée.

jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008049014/1123/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01372. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Dom Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 94.768.

—
Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 15 janvier 2008

Suite aux démissions avec effet immédiat de Monsieur Antonio ZULLO de ses fonctions d'administrateur de la société DOM ESTATE S.A., les administrateurs restant en fonction se sont réunis pour coopter un nouvel administrateur.

Il est décidé de coopter comme nouvel administrateur - avec effet immédiat et pour une durée de six ans - Madame Jingxia Li, née le 23 novembre 1964 à Gan Su (Chine), demeurant au 6, via Bruno Cocchi, Bagno a Ripoli, I-50012 (Florence), en Italie et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui procédera à l'élection définitive.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Beatrice GRIFONI / Kristen SIMAT

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008049015/8516/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09133. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 112.002.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008049070/5770/12.

(080053253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Technossence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 104.580.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 mars 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 31 mars 2008, que les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, ont décidé de transférer le siège social de la Société de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La nouvelle adresse professionnelle des administrateurs de la Société (Monsieur François Georges, Monsieur Ahmed Mechachi et Monsieur Edouard Georges) ainsi que du commissaire aux comptes (Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi), est la suivante: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

TECHNOSENCE S.A.

François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008048926/5710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02530. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Edi Concept International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 73.458.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 6 mars 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 6 mars 2008, que les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, ont décidé de transférer le siège social de la Société de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La nouvelle adresse professionnelle des administrateurs de la Société (Monsieur François Georges, administrateur-délégué, Monsieur Ahmed Mechachi et Monsieur Edouard Georges) ainsi que du commissaire aux comptes (Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi), est la suivante: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

EDI CONCEPT INTERNATIONAL S.A.

François Georges / Guy Debeaupuis

Administrateur-délégué / Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2008048936/5710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02232. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

MEMC International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 135.612.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 27 mars 2008

En date du 27 mars 2008, l'Associé Unique de MEMC Luxembourg S.à.r.l. («la société») a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Mr Mattia Mirko Danese en qualité de gérant B de la société avec effet immédiat;
- De nommer Mr Doeke van der Molen, né le 1^{er} mars 1969 à Hengelo (0), Pays-Bas, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme gérant B de la société avec effet au 21 mars 2008 et pour une durée indéterminée;
- De transférer le siège de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2008049018/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02007. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

GCA Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 123.788.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10 décembre 2007

1. L'Assemblée Générale acte la démission de Monsieur François ANDRE, avec effet au 26 avril 2007, de son poste d'administrateur de la société;

2. L'Assemblée Générale constate la réduction du nombre de poste d'Administrateur, passant à trois Administrateurs;

Le conseil d'administration se compose désormais de:

- CHARLES ANDRE S.A.
- Delphine ANDRE
- Christophe BLONDEAU.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008049019/565/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03295. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

We Connexion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 77.500.

—
Réunion extraordinaire du conseil d'administration

L'an deux mille huit, le 3 mars se sont réunis à L-8055 Bertrange, rue de Dippach, 166, les membres du conseil d'administration de la société anonyme We connexion, ayant son siège social à L-8025 Strassen, rue de l'Eglise, 28,

- a) Monsieur WEN He Ping, commerçant, demeurant à L-8025 Strassen, rue de l'Eglise, 28
- b) Madame WANG Ying, employée privée, demeurant à L-2146 Luxembourg, rue de Merl, 83
- c) Monsieur NI Bi Yang, ingénieur, demeurant à L-8055 Bertrange, rue de Dippach, 166
- d) Monsieur WEN Da Wei, employé privé, demeurant à L-8025 Strassen, rue de l'Eglise, 28

Lesquels, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

De l'accord

- 1) Monsieur JI Hong de se retirer du Conseil d'Administration et de sa fonction Administrateur-délégué
- 2) D'accepter Monsieur WEN Da Wei demeurant à L-8025 Strassen, rue de l'Eglise, 28 et Monsieur NI Bi Yang demeurant à L-8055 Bertrange, rue de Dippach, 166 de devenir membre du Conseil d'Administration
- 3) de désigner Monsieur WEN He Ping à continuer d'être le délégué du Conseil d'Administration
- 4) le mandat du nouveau Conseil d'Administration est jusqu'à l'an deux mille et douze, 3 mars

WEN He Ping / WANG Ying / WEN Da Wei / NI Bi Yang.

Référence de publication: 2008049348/8852/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03730. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Actistore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2620 Luxembourg, 14, rue Joseph Tockert.
R.C.S. Luxembourg B 72.576.

Le bilan au 31.12.2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ACTISTORE

14, rue Joseph Tockert, L-2620 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008049262/2496/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00254. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Moventum S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 75.930.

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth day of March.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Moventum S.C.A. (the "Company"), a public limited partnership ("société en commandite par actions") as defined by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law of 1915"), having its registered office at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, originally incorporated under the name GLOBAL INVESTORS S.A. pursuant to a deed of Maître Frank Baden, then notary, residing in Luxembourg, on May 10, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 680 on September 21, 2000. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on July 16, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 2297 on October 13, 2007.

The meeting was opened at 9.30 a.m. under the chairmanship of Laurent Belloco, Chief Financial Officer of the Company, professionally residing in 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

who appointed as secretary Michèle Kemp, Lawyer, professionally residing in 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Michael Kirsch, Lawyer, professionally residing in 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

After the constitution of the board of the meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

II. The quorum of at least one half of the capital is required by the Articles 103 and 67-1 (2) of the Law of 1915 and the resolution on the items 2 to 5 of the agenda has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast in the Company.

III. The agenda of the present meeting is the following:

1. Notice of the information of the shareholders of the Company, Global Portfolio Advisors, Ltd., Banque de Luxembourg S.A. and Moventum Holdings S.A., in relation to the increase of the issued share capital of the Company from thirty-nine million four hundred and forty-one thousand six hundred twenty-five Euros (EUR 39,441,625.-) to forty-two million nine hundred and forty-one thousand six hundred twenty-five Euros (EUR 42,941,625.-) given by Mr. John Pauly, Chief Executive Officer of Moventum Holdings S.A., the General Partner of the Company, to the shareholders in order to enable each shareholder to participate to the capital increase and to submit that proposition to the extraordinary general meeting of shareholders, and notice of the waiver of Moventum Holdings S.A. of its preferential subscription right in relation thereto.

2. Increase of the issued share capital of the Company from thirty-nine million four hundred and forty-one thousand six hundred twenty five Euros (EUR 39,441,625.-) consisting of one million five hundred and seventy-seven thousand six hundred and sixty-five (1,577,665) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, to forty-two million nine hundred and forty-one thousand six hundred twenty-five Euros (EUR 42,941,625.-) consisting of one million seven

hundred and seventeen thousand six hundred and sixty-five (1,717,665) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each by issuing one hundred and forty thousand (140,000) additional ordinary shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) per ordinary share. All one hundred and forty thousand (140,000) ordinary shares will be issued at a price of twenty-five Euros (EUR 25.-) per ordinary share.

3. Subsequent amendment of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") to reflect the increase of the issued share capital of the Company as follows:

The first paragraph of Article 6 of the Articles to read as follows: "The Company has an issued share capital of forty-two million nine hundred and forty-one thousand six hundred twenty-five Euros (EUR 42,941,625.-) divided into one million seven hundred and seventeen thousand six hundred and sixty-four (1,717,664) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, and one (1) management share held by the General Partner (the "Management Share"), with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-), the Ordinary Shares and the Management Share being referred to collectively hereafter as the "Shares"."

4. Clarification of the object of the Company in compliance with the amended law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended by the law dated 13 July 2007 transposing the European Directive 2004/39/EC ("MiFID"), in order to clarify the inclusion of the rendering of investment services such as the reception, transmission and execution of orders of clients, portfolio management and investment advice in relation to financial instruments permitted by law, the provision of ancillary services in this respect and the assumption of the functions as a registrar and transfer agent of undertakings for collective investment.

5. Subsequent amendment of the Articles to reflect the change in relation to the purpose of the Company as follows:

Article 3 of the Articles to read as follows: "The purpose of the Company is to render investment services, in particular the reception and transmission of orders of clients in relation to one or more financial instruments, the execution of orders on behalf of clients, portfolio management and investment advice, relating to financial instruments such as transferable securities, money-market instruments, units/shares in undertakings for collective investment, options, futures, swaps, forward rate agreements and any other derivative contracts or other assets permitted by law.

The Company is entitled to act as distributor of units and shares of undertakings for collective investment, to handle subscription, conversion, redemption request for such units or shares and to act as registrar and transfer agent of undertakings for collective investment.

The Company is also entitled to carry out ancillary services as permitted by law.

In general, the Company may take any measures, carry out any commercial, financial and other operation and take any participation, which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose. It may in particular, take participation, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, and manage and develop such participation."

6. Miscellaneous.

IV. The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

V. Consequently, the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned items of the agenda.

After deliberation, the general meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting notes that the shareholders of the Company, Global Portfolio Advisors, Ltd., Banque de Luxembourg S.A. and Moventum Holdings S.A., have duly been informed about the increase of the issued share capital of the Company from thirty-nine million four hundred and forty-one thousand six hundred twenty-five Euros (EUR 39,441,625.-) to forty-two million nine hundred and forty-one thousand six hundred twenty-five Euros (EUR 42,941,625.-) as given by Mr. John Pauly, Chief Executive Officer of Moventum Holdings S.A., the General Manager of the Company, to the shareholders in order to enable each shareholder to participate to the capital increase and to submit that proposition to the extraordinary general meeting of shareholders. The meeting further notes the waiver of Moventum Holdings S.A. of its preferential subscription right in relation thereto.

Second resolution

The meeting resolves to increase the issued share capital of the Company from thirty-nine million four hundred and forty-one thousand six hundred twenty-five Euros (EUR 39,441,625.-) consisting of one million five hundred and seventy-seven thousand six hundred and sixty-five (1,577,665) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, to forty-two million nine hundred and forty-one thousand six hundred twenty-five Euros (EUR 42,941,625.-) consisting of one million seven hundred and seventeen thousand six hundred and sixty-five (1,717,665) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each by issuing one hundred and forty thousand (140,000) additional ordinary shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) per ordinary share. All one hundred and forty thousand (140,000) ordinary shares will be issued at a price of twenty-five Euros (EUR 25.-) per ordinary share.

The new ordinary shares have been subscribed for and paid in cash by the two ordinary shareholders of the Company as follows:

- one hundred and thirteen thousand nine hundred and two (113,902) new ordinary shares have been subscribed for by Global Portfolio Advisors, Ltd., a company organized under the laws of Bermuda, having its registered office at 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda.

- twenty-six thousand ninety-eight (26,098) new ordinary shares have been subscribed for by Banque de Luxembourg S.A., a company organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Both subscribers are here represented by Mr. Laurent Belloco, prenamed, by virtue of two aforementioned proxies.

The company has at its free and entire disposal the amount of three million five hundred thousand Euro (EUR 3,500,000.-) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

The meeting resolves to amend the first paragraph of Article 6 of the Articles which shall henceforth read as follows:

"The Company has an issued share capital of forty-two million nine hundred and forty-one thousand six hundred twenty-five Euros (EUR 42,941,625.-) divided into one million seven hundred and seventeen thousand six hundred and sixty-four (1,717,664) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, and one (1) management share held by the General Partner (the "Management Share"), with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-), the Ordinary Shares and the Management Share being referred to collectively hereafter as the "Shares"."

Fourth resolution

The meeting resolves to change the purpose of the Company in compliance with the amended law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended by the law dated 13 July 2007 transposing the European Directive 2004/39/CE ("MiFID"), in order to clarify the inclusion of the rendering of investment services such as the reception, transmission and execution of orders of clients, portfolio management and investment advice in relation to financial instruments permitted by law, the provision of ancillary services in this respect and the assumption of the functions as a registrar and transfer agent of undertakings for collective investment.

Fifth resolution

The meeting resolves to amend Article 3 of the Articles which shall henceforth read as follows:

"The purpose of the Company is to render investment services, in particular the reception and transmission of orders of clients in relation to one or more financial instruments, the execution of orders on behalf of clients, portfolio management and investment advice, relating to financial instruments such as transferable securities, money-market instruments, units/shares in undertakings for collective investment, options, futures, swaps, forward rate agreements and any other derivative contracts or other assets permitted by law.

The Company is entitled to act as distributor of units and shares of undertakings for collective investment, to handle subscription, conversion, redemption request for such units or shares and to act as registrar and transfer agent of undertakings for collective investment.

The Company is also entitled to carry out ancillary services as permitted by law.

In general, the Company may take any measures, carry out any commercial, financial and other operation and take any participation, which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose. It may in particular, take participation, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, and manage and develop such participation."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 22,000.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the said persons, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing together before the Notary signed together with the Notary, this original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Follows the French translation;

L'an deux mille huit, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de Moventum S.C.A. (la "Société"), une société en commandite par actions au sens de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales

(la "Loi de 1915"), ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée à l'origine sous la dénomination sociale GLOBAL INVESTORS S.A., constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire demeurant à Luxembourg, en date du 10 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N. 680 du 21 septembre 2000. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 juillet 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2297, le 13 octobre 2007.

L'Assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Laurent Bellico, Chief Financial Officer de la Société, demeurant professionnellement 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Michèle Kemp, Avocat, demeurant professionnellement 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg,

L'Assemblée nomme comme scrutateur Michael Kirsch, Avocat, demeurant professionnellement 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que les noms des actionnaires présents ou représentés, des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiquées sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Que le quorum d'au moins la moitié du capital est requis par les Articles 103 et 67 -1 (2) de la Loi de 1915 et que les résolutions sur les points 2 à 5 portés à l'ordre du jour doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux tiers des votes exprimés de la Société.

III. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Notification de l'information des actionnaires de la Société, Global Portfolio Advisors, Ltd., Banque de Luxembourg S.A. et Moventum Holdings S.A., en relation avec l'augmentation du capital social souscrit de la Société, qui est porté de son montant actuel de trente-neuf millions quatre cent quarante et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 39.441.625,-) à quarante-deux millions neuf cent quarante et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 42.941.625,-), donnée par John Pauly, Chief Executive Officer de Moventum Holdings S.A., l'Associé Commandité de la Société, aux actionnaires afin de permettre à chaque actionnaire de participer à l'augmentation du capital et de soumettre cette proposition à l'Assemblée et notification de la renonciation par Moventum Holdings S.A. à son droit préférentiel de souscription concernant la présente augmentation de capital.

2. Augmentation du capital souscrit de la Société de trente-neuf millions quatre cent quarante et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 39.441.625,-) représenté par un million cinq cent soixante-dix-sept mille six cent soixante-cinq (1.577.665) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à quarante-deux millions neuf cent quarante et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 42.941.625,-), représenté par un million sept cent dix-sept mille six cent soixante-cinq (1.717.665) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par l'émission de cent quarante mille (140.000) actions ordinaires supplémentaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Toutes les cent quarante mille (140.000) actions ordinaires seront souscrites à un prix de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par action ordinaire.

3. Les modifications suivantes sont apportées aux statuts de la Société (les "Statuts") afin de refléter l'augmentation du capital souscrit:

Le premier paragraphe de l'Article 6 des Statuts aura la teneur suivante: «La Société a un capital souscrit de quarante-deux millions neuf cent quarante et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 42.941.625,-), représenté par un million sept cent dix-sept mille six cent soixante-quatre (1.717.664) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros par action, et une (1) action de commandité détenue par l'Associé Commandité ("Action de Commandité"), d'une valeur nominale vingt-cinq (25,-) euros, les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité seront collectivement dénommées "Actions" ci-après.»

4. Modification de l'objet social de la Société conformément à la loi modifiée du 5 avril 1993 relatif au secteur financier, telle que modifiée par la loi du 13 juillet 2007 transposant la Directive Européenne 2004/39/CE («MiFID»), afin de clarifier l'inclusion de la prestation des services d'investissement tels que la réception, le transfert et l'exécution des ordres des clients, la gestion de portefeuille et le conseil en investissement relatifs aux instruments financiers permis par la loi, la prestation des services auxiliaires à cet égard et la reprise des fonctions d'agent de registre et de transfert des organismes de placement collectif.

5. Les modifications suivantes sont apportées aux Statuts afin de refléter la modification relative à l'année fiscale de la Société:

L'Article 3 des Statuts aura la teneur suivante: «L'objet social de la Société est à rendre des services d'investissement, en particulier la réception et le transfert des ordres des clients relatif à un ou plusieurs instruments financiers, l'exécution des ordres pour le compte des clients, la gestion de portefeuille et le conseil en investissement relatifs aux instruments financiers tels que les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire, les parts et actions d'organismes de

placement collectif, les options, les contrats à terme, les swaps, les contrats de cours à terme et tous autres contrats de dérivés ou des autres avoirs permis par la loi.

La Société est autorisée à agir en tant que distributeur de parts et d'actions des organismes de placement collectif et de s'occuper des demandes de souscription, de conversion et de rachat relatives à des telles parts ou action, et d'agir en tant qu'agent de registre et de transfert des organismes de placement collectif.

En plus, la Société est autorisée à effectuer des services auxiliaires tels que permis par la loi.

En général, la Société pourra prendre toutes mesures, exercer toutes activités de nature commerciale, financière ou toute autre activité et prendre toute participation estimées utiles pour l'accomplissement ou développement de son objet. Elle pourra notamment prendre des participations, sous quelques forme que ce soit, dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères et gérer et développer une telle participation.»

6. Divers

IV. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente Assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'Assemblée, il a donc pu être fait abstraction des lettres de convocation.

V. Que, par conséquent, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points susmentionnés de l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée note que les actionnaires de la Société, Global Portfolio Advisors, Ltd., Banque de Luxembourg S.A. et Moventum Holdings S.A., ont été dûment informés de l'augmentation du capital social souscrit de la Société, qui est porté de son montant actuel de trente-neuf millions quatre cent quarante et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 39.441.625,-) à quarante-deux millions neuf cent quarante et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 42.941.625,-) suite à l'information donnée par John Pauly, Chief Executive Officer de Moventum Holdings S.A., l'Associé Commandité de la Société, afin de permettre à tout actionnaire de participer à l'augmentation de capital et de soumettre cette proposition à l'Assemblée. L'Assemblée note également la renonciation par Moventum Holdings S.A. à son droit préférentiel de souscription concernant la présente augmentation de capital.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la Société de trente-neuf millions quatre cent quarante et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 39.441.625,-) représenté par un million cinq cent soixante-dix-sept mille six cent soixante-cinq (1.577.665) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à quarante-deux millions neuf cent quarante et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 42.941.625,-) représenté par un million sept cent dix-sept mille six cent soixante-cinq (1.717.665) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par l'émission de cent quarante mille (140.000) actions ordinaires supplémentaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Toutes les cent quarante mille (140.000) actions ordinaires seront souscrites à un prix de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par action ordinaire.

Les nouvelles actions ordinaires ont été souscrites et payées en espèces par les deux actionnaires ordinaires existants de la Société comme suit:

- cent treize mille neuf cent deux (113.902) actions ordinaires nouvelles ont été souscrites par Global Portfolio Advisors, Ltd., une société constituée sous le droit des Bermudes et ayant son siège social à 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda.

- vingt-six mille quatre-vingt-dix-huit (26.098) actions ordinaires nouvelles ont été souscrites par Banque de Luxembourg S.A., une société constituée sous le droit du Grand Duché de Luxembourg et ayant son siège social à 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Les souscripteurs sont ici représentés par Monsieur Laurent Belloco, prénommé, en vertu de procurations dont mention ci-avant.

La société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 6 des Statuts, qui se lira désormais comme suit:

«La Société a un capital souscrit de quarante-deux millions neuf cent quarante et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 42.941.625,-), représenté par un million sept cent dix-sept mille six cent soixante-quatre (1.717.664) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros par action, et une (1) action de commandité détenue par l'Associé Commandité (l'"Action de Commandité"), d'une valeur nominale vingt-cinq (25,-) euros, les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité seront collectivement dénommées "Actions" ci-après.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société conformément à la loi modifiée du 5 avril 1993 relatif au secteur financier, telle que modifiée par la loi du 13 juillet 2007 transposant la Directive Européenne 2004/39/CE («Mi-

FID)), afin de clarifier l'inclusion de la prestation des services d'investissement tels que la réception, le transfert et l'exécution des ordres des ordres des clients, la gestion de portefeuille et le conseil en investissement relatifs aux instruments financiers permis par la loi, la prestation des services auxiliaires à cet égard et la reprise des fonctions d'agent de registre et de transfert des organismes de placement collectif.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'Article 3 des Statuts, qui se lira désormais comme suit:

«L'objet social de la Société est à rendre des services d'investissement, en particulier la réception et le transfert des ordres des clients relatifs à un ou plusieurs instruments financiers, l'exécution des ordres pour le compte des clients, la gestion de portefeuille et le conseil en investissement relatifs aux instruments financiers tels que les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire, les parts et actions d'organismes de placement collectif, les options, les contrats à terme, les swaps, les contrats de cours à terme et tous autres contrats de dérivés ou des autres avoirs permis par la loi.

La Société est autorisée à agir en tant que distributeur de parts et d'actions des organismes de placement collectif et de s'occuper des demandes de souscription, de conversion et de rachat relatives à des telles parts ou actions, et d'agir en tant qu'agent de registre et de transfert des organismes de placement collectif.

En plus, la Société est autorisée à effectuer des services auxiliaires tels que permis par la loi.

En général, la Société pourra prendre toutes mesures, exercer toutes activités de nature commerciale, financière ou toute autre activité et prendre toute participation estimées utiles pour l'accomplissement ou développement de son objet. Elle pourra notamment prendre des participations, sous quelques forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et gérer et développer ces participations.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 22.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant souhaité signer.

Signé: L. BELLOCO , M. KEMP, M. KIRSCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2008. Relation: LAC/2008/13622. — Reçu dix-sept mille cinq cents euros (17.500 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008049483/242/310.

(080054161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Pet Club Finance S.à.r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.225.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008049263/239/13.

(080048518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Intercarree G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 54.773.

Les comptes annuels établis au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société INTERCARREE G.M.B.H.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2008049247/745/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08929. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

MBNA Europe Lending S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 178.530,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 89.975.

In the year two thousand and eight, on the fifth day of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of MBNA Europe Lending S.à r.l., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 89975, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 18 November 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations {Mémorial C}, number 1795 of 18 December 2002, lastly amended by a deed enacted on 17 January 2006 by Maître Joseph Elvinger, and published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number C-736, page 35318 of 11 March 2006 (hereafter the "Company").

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman requested the notary to certify that:

I.- The shareholders were present or duly represented and the number of shares held by it was shown on an attendance list. That list and proxy, initialled "ne varietur" and signed by the appearing persons and the notary, would remain annexed to the minutes to be registered with them.

II.- As shown in the attendance list, 5,951 (five thousand nine hundred fifty one) shares, with a nominal value of GBP 30 (thirty Great Britain Pounds) each, representing the whole issued share capital of the Company, were represented and accordingly the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting was as follows:

"Agenda:

1. Waiving of the notice right;
2. Approval of the migration of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to Guernsey;
3. Amendment of articles of association of the Company and adoption of a memorandum of association in order to comply with the Companies (Guernsey) Law, 1994, to be effective upon fulfillment of the condition precedent to the migration of the Company to Guernsey, i.e. the registration of the Company on the Guernsey Register of Companies;
4. Approval of the resignations of Mr. Michael Kidd and Mr. Austin John O'Connor, as managers of the Company and approval of the appointments of GTC Alpha Limited and GTC Beta Limited as new directors of the Company subject to the fulfillment of the Condition Precedent of the migration of the Company to Guernsey; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions were taken:

First resolution

It was unanimously resolved that the shareholders waive their rights to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to them prior to this meeting; the shareholders acknowledge that they are sufficiently informed of the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote

upon all the items of the agenda. It was resolved further that all the documentation produced to the meeting had been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It was unanimously resolved to migrate the Company from Luxembourg to Guernsey, that the Company takes the Guernsey nationality, and that the Company closes its place of business in Luxembourg (the "Migration").

It was unanimously noted that the legal personality of the Company would survive the Migration and that hence the Company will be and remain the sole and full owner of all its assets and fully liable for all its debts and liabilities following the Migration. It was further noted that, following the Migration, the Company would take the form of a company limited by shares under Guernsey law.

The conditions and formalities to be complied with under both Luxembourg and Guernsey laws in order to proceed with the Migration were then described to the shareholders which resolved that the Migration be subject to the condition precedent that the Company be registered on the Guernsey Register of Companies (the "Condition Precedent").

It was unanimously resolved that provided the Condition Precedent was fulfilled, the Migration would only be effective on and from the date of fulfillment of the Condition Precedent. Until the Condition Precedent is fulfilled, the Company will remain resident in Luxembourg. The Company would be deregistered in Luxembourg following its registration in Guernsey so as to become a MI Guernsey Company, governed only by the laws of Guernsey. It was highlighted further that, once the principal establishment of the Company will have been transferred outside of Luxembourg and upon registration of the Company with the Guernsey Register of Companies, the Company will cease to be subject to the laws of Luxembourg and will be deregistered from the Luxembourg Trade and Companies Register with immediate effect.

It was unanimously resolved to appoint any lawyer from the law firm Noble & Scheidecker or any other employee of Etude Notaire Joseph Elvinger, with professional address at Luxembourg, acting with full power of substitution, acting individually in the name and on behalf of the Company, to deregister the Company from the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

In addition, it was unanimously resolved that further to the completion of the Migration, the registered office of the Company will be located at Manor Place St Peter Port, Guernsey. For the avoidance of doubt, such a change in the place of the registered office of the Company shall not be effective unless and until the Condition Precedent be fulfilled.

Third resolution

Further to the second resolution, it was unanimously resolved to amend the articles of association of the Company and to adopt a memorandum of association in order to comply with The Companies (Guernsey) Law, 1994 (the "Amendments"). It was noted that further to the Amendments the Company shall be named "MBNA Europe Finance, Limited". It was unanimously further resolved that the Amendments would however not be effective until and unless the Condition Precedent be fulfilled. For the avoidance of doubt, should the Condition Precedent be fulfilled, the Amendments would then be effective on and from the date of fulfilment of the Condition Precedent. It was unanimously resolved that, following the Amendments, the articles of association of the Company and the memorandum of association would be drafted in accordance with the attached schedule.

Fourth resolution

It was noted that further to letters dated 5 March 2008,

- Mr. Michael Kidd, with professional address at 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Austin John O'Connor, residing 4, rue de l'Eglise, L- 5481 Wormeldange, Grand Duchy of Luxembourg;

have tender their resignation from their function of managers of the Company to be effective on and from the fulfilment of the Condition Precedent (the "Managers Resignations").

It was resolved to approve the Managers Resignations with effect on and from the fulfilment of the Condition Precedent and to grant Mr. Michael Kidd and Mr. Austin John O'Connor, discharge for the performance of their duties as from the date of their appointment as managers of the Company until the date of the fulfilment of the Condition Precedent.

It was unanimously resolved to appoint:

- GTC Alpha Limited, a company with registered office at P.O.Box 140, Manor Place, St.Peter Port, Guernsey GY1 4EW; and

- GTC Beta Limited, a company with registered office at P.O.Box 140, Manor Place, St.Peter Port, Guernsey GY1 4EW;

as new managers of the Company for an undetermined duration with effect as from the date of the fulfilment of the Condition Precedent.

It was noted that by letters dated 5 March 2008, GTC Alpha Limited and GTC Beta Limited have consented to act as managers of the Company with effect on and from the date of fulfilment of the Condition Precedent (the "Managers Appointments").

As a consequence of the Managers Resignations and Managers Appointments, the board of managers of the Company will be, as from the date of the fulfilment of the Condition Precedent, composed of:

- Mr. Douglas Hassman, residing 1448 Maryland Avenue, Charlotte, North Carolina, 28202 USA, as a manager of the Company;
- Mr. James Thomas Houghton, residing 435 S. Tryon Street n.4, Charlotte, North Carolina, 28202 USA, as a manager of the Company;
- GTC Alpha Limited, a company with registered office at P.O.Box 140, Manor Place, St.Peter Port, Guernsey GY1 4EW; and
- GTC Beta Limited, a company with registered office at P.O.Box 140, Manor Place, St.Peter Port, Guernsey GY1 4EW.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about 1,800.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinq mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de MBNA Europe Lending S.à r.l., une société établie et existant au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46 A, avenue JF Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 89975, constituée conformément à l'acte du notaire Joseph Elvinger, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg du 18 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), numéro 1795 du 18 décembre 2002, dernièrement modifié par acte notarié du 17 janvier 2006 par-devant Maître Joseph Elvinger, précité et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), numéro C-736 du 11 mars 2006, page 35318 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président a prié le notaire d'acter que:

I.- Les associés étaient présents ou dûment représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent était reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration, paraphées " ne varietur " et signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 5951 (cinq mille neuf cent cinquante et une) parts sociales d'une valeur nominale de 30 £ (trente livres sterling) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, étaient représentées, de sorte que l'assemblée pouvait valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les associés avaient été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la migration de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Guernesey;
3. Modification consécutive des statuts de la Société et adoption d'un «memorandum of association» afin de mettre les documents statutaires en conformité avec «The Companies (Guernesey) Law, 1994» applicable dès lors que la Condition Suspensive pour le transfert sera remplie, c'est à dire dès l'enregistrement de la Société au Registre des Sociétés de Guernesey;
4. Approbation des démissions de M. Michael Kidd et de M. Austin John O'Connor comme gérants de la Société et approbation de la nomination de GTC Alpha Limited et de GTC Beta Limited comme nouveaux directeurs de la Société, sujet à la réalisation de la Condition Suspensive de la migration de la Société à Guernesey; et
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés présents, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est unanimement décidé que les associés renoncent aux délais et formalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire qui devait leur être envoyées antérieurement à cette assemblée; ils reconnaissent être suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent être valablement convoqués à la présente assemblée et s'accordent à voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il est décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition des associés dans un laps de temps suffisant pour leur permettre d'examiner avec attention chaque document.

Deuxième résolution

Il est unanimement décidé de transférer la Société du Luxembourg vers Guernesey, que la Société adopte la nationalité de Guernesey et que la Société cesse toute activité à Luxembourg (la «Migration»).

Il est rappelé que la personnalité morale de la Société survivra à la Migration et que, par voie de conséquence, la Société sera et demeurera le seul propriétaire de tous ses actifs et sera pleinement responsable de ses dettes suite à la Migration. De plus, il est rappelé que, suite à la Migration, la Société adoptera la forme d'une société à responsabilité limitée régie par les lois de Guernesey.

Les conditions et formalités à accomplir au regard des lois luxembourgeoise et de Guernesey, permettant de réaliser la Migration, ont été présentées aux associés et ces derniers ont unanimement décidé que la Migration sera soumise à la réalisation de la condition suspensive que la Société soit immatriculée au Registre des Sociétés de Guernesey (la «Condition Suspensive»).

Il a été unanimement décidé, sous réserve que la Condition Suspensive soit remplie, que la Migration sera effective uniquement au jour de réalisation de la Condition Suspensive. La Société restera résidente luxembourgeoise jusqu'à la réalisation de la Condition Suspensive. Suite à l'immatriculation de la Société à Guernesey, cette dernière sera radiée du registre à Luxembourg, afin de devenir pleinement une société de Guernesey, régie exclusivement par les lois de Guernesey. Il est de plus souligné qu'une fois que le principal établissement de la Société aura été transféré en dehors du Luxembourg et lors de l'immatriculation de la Société au registre du Commerce et des Sociétés de Guernesey, la Société cessera d'être régie par les lois luxembourgeoises au jour de son immatriculation au Registre des Sociétés de Guernesey avec effet immédiat.

Il est unanimement décidé de nommer tout avocat du cabinets Noble & Scheidecker ou tout autre employé de l'Etude de Notaire Joseph Elvinger avec adresse à Luxembourg, investis des pleins pouvoirs de substitution, agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société, de demander la radiation de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

De plus, il a été unanimement décidé que suite à l'accomplissement de la Migration, le siège social de la Société sera situé à Manor Place St Peter Port, Guernsey. Afin d'éviter tout doute, le changement de siège social de la Société ne sera pas effectif tant que la Condition Suspensive ne sera pas remplie.

Troisième résolution

Consécutivement à l'adoption de la deuxième résolution, il a été unanimement décidé de modifier les statuts de la Société et d'adopter un «mémoire d'association» afin de se mettre en conformité avec «The Companies (Guernsey) Law, 1994» (les «Modifications»). Il a été rapporté que, suite aux Modifications, la dénomination sociale de la Société sera «MBNA Europe Finance, Limited». Il a été ensuite unanimement décidé que les Modifications ne seront pas effectives tant que la Condition Suspensive ne sera pas réalisée. Pour éviter tout doute, si la Condition Suspensive se réalise, les Modifications deviendront effectives dès la date de réalisation de la Condition Suspensive. Il est unanimement décidé que, suite aux Modifications, les Statuts de la Société et le «memorandum of association» seront rédigés en accord avec les annexes ci-jointes.

Quatrième résolution

Il est rapporté que conformément à des lettres datées du 5 mars 2008,

- M. Michael Kidd, avec adresse professionnelle au 46 A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

- M. Austin John O'Connor, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eglise, L-5481 Wormeldange, Grand-Duché de Luxembourg;

ont proposé leur démission de leur fonction de gérant de la Société avec effet à et à partir de la date de réalisation de la Condition Suspensive (les «Démissions des Gérants»).

Il est décidé de reconnaître les Démissions des Gérants avec effet à et à partir de la date de réalisation de la Condition Suspensive et d'accorder décharge à Messieurs Michael Kidd et Austin John O'Connor pour l'exercice de leur mandat à compter de la date de leur nomination comme gérant de la Société jusqu'à la date de réalisation de la Condition Suspensive.

Il est unanimement décidé de nommer:

- GTC Alpha Limited, une société ayant son siège social au P.O. Box 140, Manor Place, St. Peter Port, Guernesey GY1 4EW; et

- GTC Beta Limited, une société ayant son siège social au P.O. Box 140, Manor Place, St. Peter Port, Guernesey GY1 4EW;

comme nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée avec effet à la date de réalisation de la Condition Suspensive.

Il est rapporté que conformément à des lettres datées du 5 mars 2008, GTC Alpha Limited et GTC Beta Limited ont accepté leur mandat de gérants de la Société avec effet à la date de réalisation de la Condition Suspensive (les «Nominations des Gérants»).

En conséquence des Démissions des Gérants et des Nominations des Gérants, le conseil de gérance de la Société sera, à la date de réalisation de la Condition Suspensive, composé de:

- M. Douglas Hassman, résidant à 1448 Maryland Avenue, Charlotte, North Carolina, 28202 USA, comme gérant de la Société;
- M. James Thomas Houghton, résident à 435 S. Tryon Street n.4, Charlotte, North Carolina, 28202 USA, comme gérant de la Société;
- GTC Alpha Limited, une société ayant son siège social au P.O. Box 140, Manor Place, St. Peter Port, Guernesey GY1 4EW; et
- GTC Beta Limited, une société ayant son siège social au P.O. Box 140, Manor Place, St. Peter Port, Guernesey GY1 4EW.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ 1.800.- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent acte original au comparant, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 7 mars 2008. Relation: LAC/2008/9947. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 MARS 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008049531/211/243.

(080054487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Intercarree G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 54.773.

Les comptes annuels établis au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société INTERCARREE G.M.B.H.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2008049246/745/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08930. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Intercarree G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 54.773.

Les comptes annuels établis au 31/12/2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société *INTERCARREE G.M.B.H.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2008049245/745/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08932. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Hispacan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 106.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008049243/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07337. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Terrest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 59.478.

Les comptes annuels établis au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.04.2008.

Pour la société *TERREST S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008049283/745/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00846. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Hispacan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 106.261.

Les comptes annuels pour la période du 27 janvier 2005 au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008049242/723/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07333. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Intercarree G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 54.773.

Les comptes annuels établis au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.03.2008.

Pour la société INTERCARREE G.M.B.H.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2008049248/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08928. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Oetker Grundstücksverwaltung Luxemburg, Société Civile.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg E 410.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendundacht, den elften Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Aloyse BIEL, mit dem Amtssitze zu Esch/Alzette.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Christian OETKER, Kaufmann, beruflich wohnhaft in D-33617 Bielefeld, Lutterstrasse 14, Gesellschafter der Gesellschaft OETKER GRUNDSTÜCKSVRWALTUNG LUXEMBURG;
- 2.- Herr Alfred OETKER, Kaufmann, beruflich wohnhaft in D-33617 Bielefeld, Lutterstrasse 14, Gesellschafter der Gesellschaft OETKER GRUNDSTÜCKSVRWALTUNG LUXEMBURG;
- 3.- Frau Maja OETKER, wohnhaft in D-33659 Bielefeld, 70 Friedhofstrasse;
- 4.- Herr Dr. Ernst F. SCHROEDER, wohnhaft in D-33619 Bielefeld, 15 Hobergerfeld;
- 5.- Herr Christian GRAF VON BASSEWITZ, wohnhaft in D-40597 Düsseldorf, 9A Melisallee;
- 6.- Herr Klaus KLEINE, wohnhaft in D-33602 Bielefeld, 13 Waldhof;
- 7.- Herr Dr. Gerd MEYER, wohnhaft in D-33619 Bielefeld, 4 Urentrupweg.

Die Komparenten sub/3 bis sub/7 handelnd in ihrer Eigenschaft als Testamentsvollstrecker von Herrn Rudolf-August OETKER, Kaufmann, zuletzt in D-33617 Bielefeld, Lutterstrasse 14 wohnhaft, verstorben am 16. Januar 2007 in Hamburg, alle hier vertreten durch:

Herrn Jean KAISER, wohnhaft in L-3877 Schifflange, 20, rue du Stade, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt in Bielefeld September 2007,

welche Vollmacht zusammen mit der Kopie des Testamentsvollstreckerzeugnisses ausgestellt und beglaubigt vom Amtsgericht Bielefeld am 9. März 2007, nach gehöriger "ne varietur" Unterschrift durch den Vollmachtnehmer und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleiben, um mit derselben formalisiert zu werden.

Dieser Komparent, handelnd wie vorerwähnt, ersuchte den instrumentierenden Notar folgendes zu beurkunden.

A) Die Gesellschaft OETKER GRUNDSTÜCKSVRWALTUNG LUXEMBURG mit Sitz in Luxemburg, 25C, boulevard Royal, (Identitätsnummer 1986 7000 537) wurde gegründet zufolge privatschriftlicher Urkunde vom 17. Oktober 1986, einregistriert in Luxemburg A.C., den 11. November 1986, Band 381, Blatt 49, Feld 11, und veröffentlicht im Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg vom 10. Februar 1987, Nummer 34, eingeschrieben im Handelsregister unter der Nummer E 410.

B) Das Gesellschaftskapital beträgt sechshunderttausend (600.000,-) Deutschmark (DREI HUNDERT SECHS TAUSEND SIEBEN HUNDERT FUNFUNDSTIEBZIG EURO 306.775,- €) und wurde gezeichnet wie folgt:

- Rudolf-August OETKER, zweihunderttausend Deutschmark.
- Christian OETKER, zweihunderttausend Deutschmark.
- Alfred OETKER, zweihunderttausend Deutschmark.

C) Die Gesellschaft besitzt keine Immobilien mehr, da diese alle veräußert wurden.

D) Die Gesellschaft besitzt keine Hypothekarschuld.

E) Die Aktiva und Passiva der Gesellschaft wurden zu den Rechten der Anteilseigentümer aufgeteilt.

F) Die Gesellschaft besitzt keine Geschäftstätigkeit mehr.

G) Die Gesellschafter betrachten die Gesellschaft als liquidiert.

H) Alle restlichen eventuellen Aktiva und Passiva werden von den Gesellschaftern proportional zu ihren Anteilen übernommen. Für die Passiva sind sie jedoch in unteilbarer und solidarischer Weise gehalten.

I) Entlastung wurde den Geschäftsführern der Gesellschaft erteilt.

J) Alle Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während einer Dauer von fünf Jahren am Gesellschaftssitz der Firma Dr. August Oetker K.G. in Bielefeld verwahrt.

K) Alle Kosten und Ausgaben gegenwärtiger Urkunde sind zu Lasten der Anteilhaber.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Esch/Alzette, in der Amtsstube des Notars, am Datum wie eingangs erwähnt. Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat er mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Jean Kaiser, A. BIEL.

Enregistré à Esch/Alzette, le 14 février 2008. Relation: EAC/2008/2193 — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Le notaire soussigné déclare certifier l'état civil des comparants sur le vu de leurs cartes d'identité.

Signé: A. BIEL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 mars 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008049274/203/61.

(080049482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Lëtzebuurger Jongbaueren a Jongwënzer - Service Coopération, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg F 1.060.

Modification des statuts de l'association

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 10 mars 2008, que l'article 7. des statuts de l'association sans but lucratif est désormais modifié comme suit:

Sous: V. Conseil d'administration

Art. 7. Les administrateurs sont élus parmi les membres effectifs par l'assemblée générale pour une durée de quatre ans. Les administrateurs sont indéfiniment rééligibles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Leo WAGENER / François GLODT

Président / Secrétaire

Référence de publication: 2008049214/4197/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06605. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Groupe Sin S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.020.

Cession de parts sociales

L'an deux mille sept, le 30 juin.

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée Groupe Sin, S.à r.l., ayant son siège social à L-6630 Wasserbillig, 33 Grand-rue, constituée suivant acte reçu par le Notaire Francis Kessler, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 mars 2004, ici représentée par son gérant technique, Monsieur Candido Adelino Antunes da Silva, né à Amares (Portugal), le 15 octobre 1967, demeurant à L-2441 Luxembourg, 343, rue Rollingergrund;

2. Monsieur Candido Adelino Antunes da Silva, indépendant, né à Amares (Portugal), le 15 octobre 1967, demeurant à L-2441 Luxembourg, 343, rue Rollingergrund, agissant en nom personnel;

3. Madame Nazare Da Conceicao GOHINHO DE OLIVEIRA, ouvrière, née à Figuera Da Foz (Portugal), le 29 juin 1961, demeurant à L-2410 Luxembourg, 54, rue de Reckenthal, agissant en nom personnel.

Lesquels comparants ont conclu les cessions de parts sociales suivantes:

1. Monsieur Candido Adelino Antunes da Silva, prénommé, cède et transporte cinq cents (500) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Madame Nazare Da Conceicao GODINHO DE OLIVEIRA prénommée, ce acceptant.

2. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de quatre mille euros (4000 €).

3. La société à responsabilité limitée Groupe Sin S.à r.l. représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter les cessions ci-avant mentionnées, conformément à l'article 190 de la loi des sociétés commerciales et n'avoir entre les mains aucun empêchement qui puisse arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite des cessions intervenues, le capital de la prédite société se trouve désormais réparti comme suit:

	Parts
Madame Nazare Da Conceicao GODINHO DE OLIVEIRA, ouvrière, née à Figuera Da Foz (Portugal), le 29 juin 1961, demeurant à L-2410 Luxembourg, 54, rue de Reckenthal	500
Total des parts	500

Assemblée générale extraordinaire du 10/10/2007

A la suite des cessions ci-avant mentionnées, l'associée unique représentant l'intégralité du capital social a constitué une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Madame Nazare Da Conceicao GODINHO DE OLIVEIRA, ouvrière, née à Figuera Da Foz (Portugal), le 29 juin 1961, demeurant à L-2410 Luxembourg, 54, rue de Reckenthal, associée unique de la société à responsabilité limitée Groupe Sin S.à r.l., accepte la démission du gérant technique, Monsieur Candido Adelino Antunes da Silva, indépendant, né à Amares (Portugal), le 15 octobre 1967, demeurant à L-2441 Luxembourg, 343, rue Rollingergrund.

2. Madame Nazare Da Conceicao GODINHO DE OLIVEIRA, ouvrière, née à Figuera Da Foz (Portugal), le 29 juin 1961, demeurant à L-2410 Luxembourg, 54, rue de Reckenthal, est nommée gérante unique de la société.

3. La société est engagée en toute circonstance par la signature du gérant.

Fait à Wasserbillig, le 10/10/2007.

Madame Nazare Da Conceicao GODINHO DE OLIVEIRA / Monsieur
Candido Adelino Antunes da Silva.

Référence de publication: 2008049228/5807/45.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ04011. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

R.P. Aqua Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 20.737.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008049238/2266/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03314. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pro d'Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 30, Zone OP Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 96.509.

L'an deux mil huit, le quatorze mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRO D'INVEST S.A., avec siège social à L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 96.509,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1222 du 19 novembre 2003,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 avril 2005, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 886 du 13 septembre 2005.

La séance est ouverte à 10.40 heures sous la présidence de Monsieur Frédéric BEVER, ingénieur industriel, demeurant à B-6760 Virton, 3, rue d'Arlon.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

Monsieur le Président expose ensuite:

1. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE ACTIONS (1.000) d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (€ 31,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être, soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Transfert du siège social de L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce à L-4959 Bascharage, 30, Zone OP Zaemer.

Modification afférente de l'article 3 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Seule et unique résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce à L-4959 Bascharage, 30, Zone OP Zaemer.

Suite à cette décision l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3 . Le siège social est établi à Bascharage.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Bever, Conde, Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 19 MARS 2008, Relation: EAC/2008/3865. - Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 09 avril 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008049554/219/49.

(080054174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Leverre International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 64.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008049241/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07292. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Leverre International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 64.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008049240/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07312. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Leverre International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 64.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008049239/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07308. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Marie Lease S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.812.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 16 mai 2007

En remplacement de Monsieur HAMES René, gérant démissionnaire, Monsieur BOEYKENS Dirk, né le 18 mars 1962 à Merchtem (Belgique), domicilié professionnellement au L-2951 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen (Grand-Duché de Luxembourg), a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 02 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Marie Lease S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008049084/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01487. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 106.207.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008049073/5770/12.

(080053210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

ENB Topco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.883.

In the year two thousand and eight, on the sixth of March.

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PERMIRA IV L.P. 2, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, PERMIRA IV MANAGERS L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner PERMIRA IV MANAGERS LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

here represented by Raymond Thill, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey on March 6, 2008.

"P4 Co-INVESTMENT L.P.", acting by its general partner PERMIRA IV G.P. L.P., acting by its general partner PERMIRA IV GP LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

here represented by Raymond Thill, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey on March 6, 2008.

"PERMIRA INVESTMENTS LIMITED", acting by its nominee PERMIRA NOMINEES LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

here represented by Raymond Thill, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey on March 6, 2008.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole partners of "ENB TOPCO 2 S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.883, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 25 June 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") on 28 September 2007. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 22 November 2007, published in the Mémorial C on 28 February 2008.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The partners decide to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred forty-two thousand seventeen HK Dollars (HK\$ 642,017.-), so as to raise it from its present amount of twenty-six million one hundred sixty-eight thousand thirty-three HK Dollars (HK\$ 26,168,033.-) up to twenty-six million eight hundred ten thousand fifty HK Dollars (HK\$ 26,810,050.-) by the issue of six hundred forty-two thousand seventeen (642,017) shares having a nominal value of one HK Dollar (HK\$ 1.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

The new shares are subscribed as follows:

- PERMIRA IV L.P. 2, prenamed, subscribed to six hundred twenty-five thousand eight hundred twenty-five (625,825) new shares, fully paid up by a contribution in cash of six hundred twenty-five thousand eight hundred twenty-five HK Dollars (HK\$ 625,825.-);

- P4 Co-INVESTMENT L.P., prenamed, subscribed to three thousand five hundred eighty (3,580) new shares, fully paid up by a contribution in cash of three thousand five hundred eighty HK Dollars (HK\$ 3,580.-); and

- PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, prenamed, subscribed to twelve thousand six hundred twelve (12,612) new shares, fully paid up by a contribution in cash of twelve thousand six hundred twelve HK Dollars (HK\$ 12,612.-).

The total contribution of six hundred forty-two thousand seventeen HK Dollars (HK\$ 642,017.-) will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at twenty-six million eight hundred ten thousand fifty HK Dollars (HK\$ 26,810,050.-) represented by twenty-six million eight hundred ten thousand fifty (26,810,050) shares with a par value of one HK Dollar (HK\$ 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence."

Valuation

For registration purposes the increase of capital is valued at fifty-four thousand two hundred fifty-three Euro (EUR 54,253).

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand seven hundred (1,700.-) euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six mars,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"PERMIRA IV L.P. 2", un limited partnership constitué et existant selon la loi de Guernesey de 1995 (telle qu'amendée) sur les limited partnerships, agissant par l'intermédiaire de son gérant PERMIRA IV MANAGERS L.P., un Limited Partnership constitué et existant selon la loi de Guernesey de 1995 (telle qu'amendée) sur les limited partnerships, agissant par l'intermédiaire de son general partner PERMIRA IV MANAGERS LIMITED, dont le siège social est situé à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

ici représenté par Raymond Thill, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Guernesey, en date du 6 mars 2008.

"P4 Co-INVESTMENT L.P.", agissant par l'intermédiaire de son gérant PERMIRA IV MANAGERS G.P. L.P., agissant par l'intermédiaire de son general partner PERMIRA IV G.P. LIMITED, dont le siège social est situé à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

ici représenté par Raymond Thill, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Guernesey, en date du 6 mars 2008.

"PERMIRA INVESTMENTS LIMITED", agissant par l'intermédiaire de son mandataire PERMIRA NOMINEES LIMITED, dont le siège social est situé à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

ici représenté par Raymond Thill, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Guernesey, en date du 6 mars 2008.

Les procurations signées ne varient par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les seuls associés de "ENB TOPCO 2 S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.883, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte notarié par-devant le notaire soussigné en date du 25 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") en date du 28 septembre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 22 novembre 2007, publié au Mémorial C en date du 28 février 2008.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six cent quarante-deux mille dix-sept Dollars HK (HK\$ 642.017,-), afin de le porter de son montant actuel de vingt-six millions cent soixante-huit mille trente-trois Dollars HK (HK\$ 26.168.033,-) jusqu'à vingt-six millions huit cent dix mille cinquante Dollars HK (HK\$ 26.810.050,-) par l'émission de six cent quarante-deux mille dix-sept (642.017) parts sociales d'une valeur de un Dollar HK (HK\$ 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les nouvelles parts sociales sont souscrites de la façon suivante:

- PERMIRA IV L.P. 2, prénommé, a souscrit à six cent vingt-cinq mille huit cent vingt-cinq (625.825) nouvelles parts sociales, entièrement libérées par une contribution en espèces de six cent vingt-cinq mille huit cent vingt-cinq Dollars HK (HK\$ 625.825,-);

- P4 Co-INVESTMENT L.P., prénommé, a souscrit à trois mille cinq cent quatre-vingt (3.580) nouvelles parts sociales, entièrement libérées par une contribution en espèces de trois mille cinq cent quatre-vingt Dollars HK (HK\$ 3.580,-);

- PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, prénommé, a souscrit à douze mille six cent douze (12.612) nouvelles parts sociales, entièrement libérées par une contribution en espèces de douze mille six cent douze Dollars HK (HK\$ 12.612,-);

Le montant total de l'apport de six cent quarante-deux mille dix-sept Dollars HK (HK\$ 642.017,-) sera intégralement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt-six millions huit cent dix mille cinquante Dollars HK (HK\$ 26.810.050,-) représenté par vingt-six millions huit cent dix mille cinquante (26.810.050) parts sociales, d'une valeur de un Dollar HK (HK\$ 1.-) chacune.

Chaque part sociale a droit à un vote aux assemblées ordinaires et extraordinaires des associés.

Chaque part sociale ouvre droit à une fraction des actifs et des profits de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes."

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est évaluée à cinquante-quatre mille deux cent cinquante trois Euros (EUR 54.253,-).

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille sept cents (1.700,-) euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 14 mars 2008, LAC/2008/10911. — Reçu deux cent soixante-neuf euros huit cents Eur 0,5% = 269,08.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008049563/5770/150.

(080054441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Parrotta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1477 Luxembourg, 45, rue des Etats-Unis.

R.C.S. Luxembourg B 88.242.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008049131/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01363. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Andel Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.422.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 10 mars 2008

Monsieur Eric MAGRINI a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour ANDEL SERVICE S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008049062/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01612. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Fondation Fraiwelleg Ettelbrecker Pompjeen, Fondation.

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 28, avenue Salenty.

R.C.S. Luxembourg G 171.

RAPPORT DE CAISSE 2007

ventilation des comptes	date	Euros
avoir compte à terme 1 mois Dexia	01/01/2007	54997,77
avoir compte CCP	01/01/2007	1991,79
avoir total	01/01/2007	56989,56

Recettes et dépenses 2007

N ° / libellé	date	recettes	dépenses
1 Fonds de Solidarité remboursement novembre	02/01/2007	1688,49	
2 Sécurité Sociale cotisation 11/2006	12/01/2007		358,70
3 Sécurité Sociale cotisation 12/2006	24/01/2007		358,70
4 Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia	29/01/2007	166,70	
5 Salaire janvier Mme Charrière	02/02/2007		1351,70
6 Fonds de Solidarité remboursement décembre	02/02/2007	1730,70	
7 Sécurité Sociale cotisation 12/2006 01/2007	27/02/2007		376,68
8 Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia	28/02/2007	79,92	
9 Fonds de Solidarité remboursement janvier	01/03/2007	1763,58	
10 Salaire février Mme Charrière	08/03/2007		1351,70
11 Sécurité Sociale cotisation 02/2007	22/03/2007		391,07
12 Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia	30/03/2007	134,89	
13 Salaire mars Mme Charrière	02/04/2007		1322,70
14 Fonds de Solidarité remboursement février	02/04/2007	1763,58	
15 Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia (solde)	19/04/2007	114,05	
16 Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia	30/04/2007	141,22	
17 Dons Charles Müller	30/04/2007	25,00	
18 Fonds de Solidarité remboursement mars	02/05/2007	1763,58	
19 Dons Charles Müller	02/05/2007	375,00	
20 Dons Charles Müller	03/05/2007	473,00	
21 Dons Charles Müller	04/05/2007	705,00	
22 Salaire avril Mme Charrière	04/05/2007		1351,70
23 Dons Charles Müller	07/05/2007	765,00	
24 Sécurité Sociale cotisation 03/2007	07/05/2007		379,38
25 Dons Charles Müller	08/05/2007	285,00	
26 Dons Charles Müller	09/05/2007	780,00	
27 Dons Charles Müller	10/05/2007	220,00	
28 Dons Charles Müller	11/05/2007	155,00	
29 Dons Charles Müller	14/05/2007	65,00	
30 Dons Charles Müller	15/05/2007	50,00	
31 Dons Charles Müller	16/05/2007	190,00	
32 Dons Charles Müller	17/05/2007	25,00	
33 Dons Charles Müller	21/05/2007	75,00	

34 salaire mai Mme Charrière (avance)	23/05/2007	1000,00
35 Sécurité Sociale cotisation 04/2007	23/05/2007	379,38
36 Facture Centre Comptable	23/05/2007	169,46
37 Frais de compte CCP	23/05/2007	0,30
38 Dons Charles Müller	29/05/2007	25,00
39 Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia	31/05/2007	161,24
40 Dons Charles Müller	31/05/2007	25,00
41 Salaire mai Mme Charrière (solde)	04/06/2007	351,70
42 Dons Charles Müller	05/06/2007	25,00
43 Fonds de Solidarité remboursement avril	08/06/2007	1763,58
44 Remboursement avance salaire du 03.10.2006	25/06/2007	1503,42
45 Salaire juin Mme Charrière (avance)	25/06/2007	1000,00
46 Sécurité Sociale cotisation 05/2007	26/06/2007	379,38
47 intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia	29/06/2007	161,70
48 Fonds de Solidarité remboursement mai	04/07/2007	1763,58
49 Salaire juin Mme Charrière (solde)	12/07/2007	351,70
50 Frais de compte CCP	12/07/2007	0,30
51 Salaire juillet Mme Charrière (avance)	23/07/2007	1350,00
52 Frais de compte CCP	23/07/2007	0,30
53 Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia	31/07/2007	187,50
54 Fonds de Solidarité remboursement juin	01/08/2007	1763,58
55 Salaire août Mme Charrière + solde juillet	22/08/2007	1353,40
56 Sécurité Sociale cotisation 06-07/2007	22/08/2007	787,76
57 Ludiwig Patrick frais timbres	22/08/2007	89,00
58 Frais de compte CCP	22/08/2007	0,60
59 Fonds de Solidarité remboursement juillet	31/08/2007	1763,58
60 Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia	31/08/2007	181,56
61 Salaire septembre Mme Charrière	24/09/2007	1351,70
62 Frais de compte CCP	24/09/2007	0,30
63 Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia	28/09/2007	185,45
64 Fonds de Solidarité remboursement août	28/09/2007	1763,58
65 Sécurité Sociale cotisation 08/2007	01/10/2007	379,38
66 Sécurité Sociale cotisation 09/2007	18/10/2007	379,38
67 Facture Centre Comptable	18/10/2007	90,76
68 Frais de compte CCP	18/10/2007	0,30
69 Salaire octobre Mme Charrière	23/10/2007	1351,70
70 Frais de compte CCP	23/10/2007	0,30
71 Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia	31/10/2007	208,44
72 Fonds de Solidarité remboursement septembre	31/10/2007	1763,58
73 Salaire novembre Mme Charrière	26/11/2007	1351,70
74 Sécurité Sociale cotisation 10/2007	26/11/2007	379,38
75 Frais de compte CCP	26/11/2007	0,30
76 Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia	30/11/2007	183,84
77 Fonds de Solidarité remboursement octobre	30/11/2007	1763,58
78 Salaire décembre Mme Charrière	28/12/2007	1351,70
79 Frais de compte CCP	28/12/2007	0,30
80 Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia	31/12/2007	186,38
total recettes 2007		27410,88
total dépenses 2007		22596,23
excédent 2007		4814,65
libellé	date	somme
avoir total	01/01/2007	56989,56
excédent 2007		4814,65
avoir total	31/12/2007	61804,21

ventilation des comptes	date	Euros
avoir compte à terme 1 mois Dexia/Bil	31/12/2007	59276,61
avoir compte courant Dexia/Bil	31/12/2007	77,05
avoir compte CCP	31/12/2007	2450,55
avoir total	31/12/2007	61804,21

Vérifié, le 22.01.2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008049338/801064/109.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2008, réf. DSO-CO00212. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080052364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

The Sea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 5, plateau du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 83.833.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 janvier 2008

Le jour 18 janvier 2008, à 11.45 heures, s'est réuni l'assemblée générale extraordinaire de la société pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

- 1) démission du gérant technique
- 2) démission du gérant administratif

Assume la présidence de séance M. VILLA GARCIA Pierre Michel, lequel, après avoir invité M. VILLA GARCIA Michael à la fonction de secrétaire, ouvre la séance.

Premier point

Sur le premier point à l'ordre du jour l'assemblée, à l'unanimité, délibère d'accepter la démission du gérant technique de la société, M. VILLA Michael, né à Luxembourg le 10.02.77 et domicilié à L-Mertert.

Deuxième point

Sur le deuxième point à l'ordre du jour l'assemblée, à l'unanimité, délibère d'accepter la démission du gérant administratif de la société, M. VILLA Pierre Michel, né le 04.03.1954 et domicilié à L-3340 Huncherange.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.15 heures.

VILLA GARCIA Pierre Michel / VILLA GARCIA Michael

Le Président / Le secrétaire

Référence de publication: 2008049235/8790/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06212. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

WPP Luxembourg Gamma Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.492.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008049071/5770/12.

(080053247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Global Duty Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.649.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Global Services Limited, a company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, here duly represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "Global Duty Holdings S.à r.l".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, to subscribe to or acquire any type of debt securities, convertible or not, such as bond or notes and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two 2 days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2008.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to the 500 (five hundred) shares issued by the Company as follows:

- Global Services Limited, prenamed, subscribes 500 (five hundred) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about two thousand euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers:

- Michael J. Ristaino, with professional address at 75 State Street; Boston, MA 02109, United States of America;
- Desmond Mitchell, residing at 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
- Myriam Deltenre, residing at 48 Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgium.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12, the Company shall be bound by the sole signature of any manager.

2) The Company shall have its registered office at 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand and seal in Luxembourg City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an 2008, le vingt-neuf février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg soussigné.

Comparaît:

Global Services Limited, une société constituée selon le droit des Iles Cayman, ayant son siège social sis à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, ici représenté par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à elle délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée. (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société sera «Global Duty Holdings S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, de souscrire ou d'acquérir des dettes sous quelque forme que ce soit, convertible ou non, telles que des obligations ou des reconnaissances de dettes et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, au cas par cas, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés à l'assemblée.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par

téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article vingt-et-un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des statuts peuvent décider la dissolution anticipée de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique ou morale et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2008.

Libération - Apports

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 500 (cinq cents) parts sociales comme suit:

- Global Services Limited, ci-dessus nommé, souscrit à 500 (cinq cents) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Résolution des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

- Michael J. Ristaino, ayant son adresse professionnelle au 75 State Street, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;

- Desmond Mitchell, demeurant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg et

- Myriam Deltenre, demeurant au 48 Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 de ses statuts, la Société est engagée par la seule signature de tout gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mars 2008, Relation: LAC/2008/9482. — Reçu à 0,5 %: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008049668/211/508.

(080054251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

New Ypso Management Benetti S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 137.176.

L'an deux mille huit, le six mars.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société NEW YPSO MANAGEMENT BENETTI S.C.A., société en commandite par actions, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (ci-après "la Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant date du 5 mars 2008, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte par Maître Eric SUBLON, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, agissant comme Président, qui désigne Maître Barbara IMBS, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse comme Secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme Scrutateur Mademoiselle Marine CHAPAUX-DELTOUR, juriste, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire représentant les actionnaires, par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumises ensemble avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de soixante mille et un euros (60.001,- EUR) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinq millions trois cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-quinze euros (5.375.395,- EUR) en vue de le porter de son montant actuel de soixante mille et un euros (60.001,- EUR) à un montant de cinq millions quatre cent trente-cinq mille trois cent quatre-vingt-seize euros (5.435.396,- EUR) par la création et l'émission d'un million soixante-quinze mille soixante-dix-neuf (1.075.079) actions de commanditaires additionnelles dans chacune des catégories A,B,C,D et E et ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

2. Souscription et libération d'un million soixante-quinze mille soixante-dix-neuf (1.075.079) nouvelles actions de commanditaires dans chaque catégorie A,B,C,D et E en échange de l'apport de parts de commanditaires de la société YPSO MANAGEMENT BENETTI SECS.

3. Modification de l'article 5 paragraphe 1^{er} des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital social envisagée et qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cinq millions quatre cent trente-cinq mille trois cent quatre-vingt-seize euros (5.435.396,-EUR) représenté par (i) 1 (une) Action de Commandité, (ii) un million quatre-vingt sept mille soixante-dix-neuf (1.087.079) Actions de Commanditaires de catégorie A, (iii) un million quatre-vingt-sept mille soixante-dix-neuf (1.087.079) Actions de Commanditaires de catégorie B, (iv) un million quatre-vingt-sept mille soixante-dix-neuf (1.087.079) Actions de Commanditaires de catégorie C, (v) un million quatre-vingt-sept mille soixante-dix-neuf (1.087.079) Actions de Commanditaires de catégorie D et (vi) un million quatre-vingt-sept mille soixante-dix-neuf (1.087.079) Actions de Commanditaires de catégorie E, toutes d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR).

Les Actions de catégorie A, B, C, D, E ont les mêmes droits et obligations, sauf stipulation contraire des présents statuts ou du Pacte d'Actionnaires.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'actions, y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs catégories d'actions, par le rachat et l'annulation de toutes les actions émises de cette/ces catégorie. En cas de rachat et d'annulation de catégories d'actions, l'annulation et le rachat des actions seront faits dans l'ordre décroissant (débutant avec la catégorie E).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie d'actions (dans l'ordre prévu par l'alinéa qui précède) les détenteurs des actions concernées auront droit, au prorata de leurs participations dans cette catégorie d'actions, à un montant à déterminer par le Gérant Commandité («le montant total d'annulation des actions») qui ne pourra en aucun cas excéder le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmentés des (i) réserves librement distribuables et (ii) selon les cas du montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie d'actions annulée après déduction de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devraient être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts (le «Montant Disponible»).

Le Montant Disponible ainsi que le nombre d'actions à racheter et à annuler seront déterminés par le Gérant Commandité et approuvés par l'assemblée générale des actionnaires.

La valeur d'annulation de chaque action devra être calculée en divisant le montant total d'annulation des actions par le nombre d'actions rachetées et annulées.

Le montant total d'annulation des actions sera déterminé par le Gérant Commandité et approuvé par l'Assemblée Générale des Actionnaires sur la base de comptes intérimaires. Les comptes intérimaires seront établis moins de huit (8) jours avant la date de rachat ou d'annulation des actions de la catégorie concernée.

Le montant total d'annulation des actions correspondra, pour chacune des catégories d'actions A, B, C, D et E au montant disponible de la catégorie concernée au moment de son annulation et sera déterminé par l'assemblée générale des actionnaires dans les conditions prévues pour la modification des statuts, sous la réserve expresse que le montant total d'annulation ne puisse être supérieur au montant disponible.

Dès le rachat ou l'annulation des actions de la catégorie concernée, la valeur d'annulation par action sera due et sera payable par la Société."

4. Modification de l'article 27 paragraphe 1^{er} alinéa 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«2) Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

Le solde pourra être distribué aux actionnaires sur décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions suivantes:

(i) un pourcentage égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque action sera distribué à chaque actionnaire au prorata de sa participation au capital et sans distinction entre les différentes catégories d'actions,

(ii) le solde du montant total distribué devra être entièrement alloué au détenteur des actions de la dernière catégorie dans l'ordre décroissant (c'est-à-dire en premier lieu au détenteur des actions de catégorie E existantes, puis si aucune action de cette catégorie ne subsiste, au détenteur des actions de catégorie D et ainsi de suite jusqu'aux actions de catégorie A).

Le compte Prime d'émission pourra être distribué aux actionnaires sur décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions des statuts. L'assemblée générale des actionnaires peut également décider d'allouer le montant du compte prime d'émission au compte de réserve légale.

Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions.»

5. Mandat accordé au gérant commandité de la Société, ainsi qu'à tout avocat de l'Etude WILDGEN, établie à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, avec pouvoir individuel et faculté de substitution, de négocier et de signer au nom et pour le compte de la Société tous documents, procurations, procès-verbaux et tous actes nécessaires ou utiles à l'effet de la réalisation des points mentionnés à l'ordre du jour de la présente assemblée et d'adapter le registre des titres à la suite de l'augmentation du capital social de la Société.

6. Divers.

L'assemblée générale des actionnaires ayant approuvé les déclarations du Président, se considérant comme dûment constituée et convoquée, renonçant pour autant que de besoin, à toute publication, et se désistant autant que de dû de tout droit ou action née ou à naître du fait de l'absence de convocations, a délibéré et pris par vote unanime des actionnaires commanditaires et de l'actionnaire commandité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq millions trois cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-quinze euros (5.375.395,- EUR) en vue de le porter de son montant actuel de soixante mille-et-un euros (60.001,- EUR) à un montant de cinq millions quatre cent trente-cinq mille trois cent quatre-vingt-seize euros (5.435.396,- EUR) par la création et l'émission d'un million soixante-quinze mille soixante-dix-neuf (1.075.079) actions de commanditaires additionnelles dans chacune des catégories A,B,C,D et E, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'émettre (i) un million soixante-quinze mille soixante-dix-neuf (1.075.079) nouvelles actions de commanditaires de catégorie A, (ii) un million soixante-quinze mille soixante-dix-neuf (1.075.079) nouvelles actions de commanditaires de catégorie B, (iii) un million soixante-quinze mille soixante-dix-neuf (1.075.079) nouvelles actions de commanditaires de catégorie C, (iv) un million soixante-quinze mille soixante-dix-neuf (1.075.079) nouvelles actions de commanditaires de catégorie D, (v) un million soixante-quinze mille soixante-dix-neuf (1.075.079) nouvelles actions de commanditaires de catégorie E, toutes d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, comportant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

Ensuite est intervenu Maître Eric SUBLON, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial, dûment mandaté par procuration individuelle des associés commanditaires suivants, lesquelles procurations, ayant été signées «ne varietur», par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal, pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement:

1.- Madame Angélique BENETTI, administrateur de sociétés, née le 26 septembre 1963 à Paris (France), demeurant à F-75006 Paris 174, boulevard Saint-Germain,

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée 15.464 nouvelles actions de commanditaires de catégorie A, 15.464 nouvelles actions de commanditaires de catégorie B, 15.464 nouvelles actions de commanditaires de catégorie C, 15.464 nouvelles actions de commanditaires de catégorie D et 15.464 nouvelles actions de commanditaires de catégorie E, et de libérer entièrement ces nouvelles actions par un apport en nature de 5.890 parts sociales de la société YPSO MANAGEMENT BENETTI SECS, R.C.S. Luxembourg B 112918, avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

2.- Monsieur Philippe BESNIER, président directeur général, né le 23 octobre 1951 à Chinon (France), demeurant à F-78960 Voisins Le Bretonneux, 13, rue de l'Etang.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée 175.382 nouvelles actions de commanditaires de catégorie A, 175.382 nouvelles actions de commanditaires de catégorie B, 175.382 nouvelles actions de commanditaires de catégorie C, 175.382 nouvelles actions de commanditaires de catégorie D et 175.382 nouvelles actions de commanditaires de catégorie E, et de libérer entièrement ces nouvelles actions par un apport en nature de 66.785 parts sociales de la société YPSO MANAGEMENT BENETTI SECS, préqualifiée;

3.- Monsieur Eric DENOYER, cadre dirigeant, né le 18 mars 1964 à Le Perreux-sur-Mame (France), demeurant à F-92300 Levallois-Perret, 1, avenue de l'Europe,

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée 151.997 nouvelles actions de commanditaires de catégorie A, 151.997 nouvelles actions de commanditaires de catégorie B, 151.997 nouvelles actions de commanditaires de catégorie C, 151.997 nouvelles actions de commanditaires de catégorie D et 151.997 nouvelles actions de commanditaires de catégorie E, et de libérer entièrement ces nouvelles actions par un apport en nature de 57.880 parts sociales de la société YPSO MANAGEMENT BENETTI SECS, préqualifiée;

4.- Monsieur Jean-Pierre SOTHER, directeur général région, né le 14 mars 1953 à Mulhouse (France), demeurant à F-88390 Léa Forges, 14, rue des Curtilles.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée 160.767 nouvelles actions de commanditaires de catégorie A, 160.767 nouvelles actions de commanditaires de catégorie B, 160.767 nouvelles actions de commanditaires de catégorie C, 160.767 nouvelles actions de commanditaires de catégorie D et 160.767 nouvelles actions de commanditaires de catégorie E, et de libérer entièrement ces nouvelles actions par un apport en nature de 61.220 parts sociales de la société YPSO MANAGEMENT BENETTI SECS, préqualifiée;

5.- Monsieur Jean-Luc DELEBARRE, directeur technique, né le 23 juin 1955 à Lorient (France), demeurant à F-78700 Conflans Sainte-Honorine, 17, rue Jean Broutin,

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée 70.152 nouvelles actions de commanditaires de catégorie A, 70.152 nouvelles actions de commanditaires de catégorie B, 70.152 nouvelles actions de commanditaires de catégorie C, 70.152 nouvelles actions de commanditaires de catégorie D et 70.152 nouvelles actions de commanditaires de catégorie E, et de libérer entièrement ces nouvelles actions par un apport en nature de 26.715 parts sociales de la société YPSO MANAGEMENT BENETTI SECS, préqualifiée;

6.- Monsieur Franck PERRAIN, directeur technique réseau, né le 21 octobre 1963 à Dunkerque (France), demeurant à F-77150 Lesigny, 1, allée Georges Cuvier,

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée 29.230 nouvelles actions de commanditaires de catégorie A, 29.230 nouvelles actions de commanditaires de catégorie B, 29.230 nouvelles actions de commanditaires de catégorie C, 29.230 nouvelles actions de commanditaires de catégorie D et 29.230 nouvelles actions de commanditaires de catégorie E, et de libérer entièrement ces nouvelles actions par un apport en nature de 11.135 parts sociales de la société YPSO MANAGEMENT BENETTI SECS, préqualifiée;

7.- Monsieur Emeric DONT, directeur régional, né le 25 août 1965 à Saint Jean de Luz (France), demeurant à F-69006 Lyon, 3, avenue de Grande-Bretagne,

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée 29.230 nouvelles actions de commanditaires de catégorie A, 29.230 nouvelles actions de commanditaires de catégorie B, 29.230 nouvelles actions de commanditaires de catégorie C, 29.230 nouvelles actions de commanditaires de catégorie D et 29.230 nouvelles actions de commanditaires de catégorie E, et de libérer entièrement ces nouvelles actions par un apport en nature de 11.135 parts sociales de la société YPSO MANAGEMENT BENETTI SECS, préqualifiée;

8.- Monsieur Frédéric CARET, directeur services clients, né le 25 janvier 1973 à Paris 14^e (France), demeurant à F-69006 Lyon, 18, Cour Vitton.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée 26.307 nouvelles actions de commanditaires de catégorie A, 26.307 nouvelles actions de commanditaires de catégorie B, 26.307 nouvelles actions de commanditaires de catégorie C, 26.307 nouvelles actions de commanditaires de catégorie D et 26.307 nouvelles actions de commanditaires de catégorie E, et de libérer entièrement ces nouvelles actions par un apport en nature de 10.020 parts sociales de la société YPSO MANAGEMENT BENETTI SECS, préqualifiée;

9.- Monsieur Jean-Pierre GALERA, directeur régional, né le 17 mars 1964 à Bègles (France), demeurant à F-33610 Cestas, 22, avenue du Baron Haussmann,

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée 17.538 nouvelles actions de commanditaires de catégorie A, 17.538 nouvelles actions de commanditaires de catégorie B, 17.538 nouvelles actions de commanditaires de catégorie C, 17.538 nouvelles actions de commanditaires de catégorie D et 17.538 nouvelles actions de commanditaires de catégorie E, et de libérer entièrement ces nouvelles actions par un apport en nature de 6.680 parts sociales de la société YPSO MANAGEMENT BENETTI SECS, préqualifiée;

10.- Madame Valérie LUCIANI, directrice des ressources humaines, née le 13 juin 1968 à Chartres (France), demeurant à F- 92120 Montrouge, 1, rue Georges Messier.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée 11.692 nouvelles actions de commanditaires de catégorie A, 11.692 nouvelles actions de commanditaires de catégorie B, 11.692 nouvelles actions de commanditaires de catégorie C, 11.692 nouvelles actions de commanditaires de catégorie D et 11.692 nouvelles actions de commanditaires de catégorie E, et de libérer entièrement ces nouvelles actions par un apport en nature de 4.455 parts sociales de la société YPSO MANAGEMENT BENETTI SECS, préqualifiée;

11.- Monsieur Wim De NAEYER, contrôleur de gestion, né le 23 octobre 1975 à Kortrijk (Belgique), demeurant à B-1160 Bruxelles, avenue de Beaulieu, 4/29,

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée 52.614 nouvelles actions de commanditaires de catégorie A, 52.614 nouvelles actions de commanditaires de catégorie B, 52.614 nouvelles actions de commanditaires de catégorie C, 52.614 nouvelles actions de commanditaires de catégorie D et 52.614 nouvelles actions de commanditaires de catégorie E, et de libérer entièrement ces nouvelles actions par un apport en nature de 20.035 parts sociales de la société YPSO MANAGEMENT BENETTI SECS, préqualifiée;

12.- Monsieur Xavier DARCHE, directeur technique, né le 25 août 1966 à Namur (Belgique), demeurant à B-1150 Bruxelles, allée de la Minerva, 6.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée 70.152 nouvelles actions de commanditaires de catégorie A, 70.152 nouvelles actions de commanditaires de catégorie B, 70.152 nouvelles actions de commanditaires de catégorie C, 70.152 nouvelles actions de commanditaires de catégorie D et 70.152 nouvelles actions de commanditaires de catégorie E, et de libérer entièrement ces nouvelles actions par un apport en nature de 26.715 parts sociales de la société YPSO MANAGEMENT BENETTI SECS, préqualifiée;

13.- Monsieur Eric KLIPFEL, directeur marketing, né le 20 novembre 1969 à Haguenau (France), demeurant à F-67370 Wiwersheim, 3, rue de l'Avoine.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée 70.152 nouvelles actions de commanditaires de catégorie A, 70.152 nouvelles actions de commanditaires de catégorie B, 70.152 nouvelles actions de commanditaires de catégorie C, 70.152 nouvelles actions de commanditaires de catégorie D et 70.152 nouvelles actions de commanditaires de catégorie E, et de libérer entièrement ces nouvelles actions par un apport en nature de 26.715 parts sociales de la société YPSO MANAGEMENT BENETTI SECS, préqualifiée;

14.- Monsieur Cyril DUKIC, directeur administratif et financier, né le 7 novembre 1969 à Annaba (Algérie), demeurant à F-67640 Lipsheim, 9, rue de la Croix.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée 70.152 nouvelles actions de commanditaires de catégorie A, 70.152 nouvelles actions de commanditaires de catégorie B, 70.152 nouvelles actions de commanditaires de catégorie C, 70.152 nouvelles actions de commanditaires de catégorie D et 70.152 nouvelles actions de commanditaires de catégorie E, et de libérer entièrement ces nouvelles actions par un apport en nature de 26.715 parts sociales de la société YPSO MANAGEMENT BENETTI SECS, préqualifiée;

15.- Monsieur Fabrice SALMON, directeur commercial, né le 14 juillet 1970 à Obernai (France), demeurant à F-67150 Erstein, 4, rue de la Libération.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée 58.460 nouvelles actions de commanditaires de catégorie A, 58.460 nouvelles actions de commanditaires de catégorie B, 58.460 nouvelles actions de commanditaires de catégorie C, 58.460 nouvelles actions de commanditaires de catégorie D et 58.460 nouvelles actions de

commanditaires de catégorie E, et de libérer entièrement ces nouvelles actions par un apport en nature de 22.265 parts sociales de la société YPSO MANAGEMENT BENETTI SECS, préqualifiée;

16.- Monsieur Raphaël PORTE, né le 21 février 1966 à Pau (France), demeurant à F-92100 Boulogne Billancourt, 16 rue Tony,

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée 2.220 nouvelles actions de commanditaires de catégorie A, 2.220 nouvelles actions de commanditaires de catégorie B, 2.220 nouvelles actions de commanditaires de catégorie C, 2.220 nouvelles actions de commanditaires de catégorie D et 2.220 nouvelles actions de commanditaires de catégorie E, et de libérer entièrement ces nouvelles actions par un apport en nature de 850 parts sociales de la société YPSO MANAGEMENT BENETTI SECS, préqualifiée;

17.- Monsieur Pascal DORMAL, né le 15 janvier 1966 à Rocourt (Belgique), demeurant à B-3080 Tervuren, Ringlaan 69.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée 7.307 nouvelles actions de commanditaires de catégorie A, 7.307 nouvelles actions de commanditaires de catégorie B, 7.307 nouvelles actions de commanditaires de catégorie C, 7.307 nouvelles actions de commanditaires de catégorie D et 7.307 nouvelles actions de commanditaires de catégorie E, et de libérer entièrement ces nouvelles actions par un apport en nature de 2.785 parts sociales de la société YPSO MANAGEMENT BENETTI SECS, préqualifiée;

18.- Madame Véronique SINCLAIR, née le 22 septembre 1975 à Québec (Canada), demeurant à F-75006 Paris, 15, rue Le Verrier.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée 7.307 nouvelles actions de commanditaires de catégorie A, 7.307 nouvelles actions de commanditaires de catégorie B, 7.307 nouvelles actions de commanditaires de catégorie C, 7.307 nouvelles actions de commanditaires de catégorie D et 7.307 nouvelles actions de commanditaires de catégorie E, et de libérer entièrement ces nouvelles actions par un apport en nature de 2.785 parts sociales de la société YPSO MANAGEMENT BENETTI SECS, préqualifiée;

20.- Monsieur Didier JENCZAK, né le 6 décembre 1962 à Saint-Avoid (France), demeurant à F- 57070 METZ, 15, rue Dame Genette.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée 3.653 nouvelles actions de commanditaires de catégorie A, 3.653 nouvelles actions de commanditaires de catégorie B, 3.653 nouvelles actions de commanditaires de catégorie C, 3.653 nouvelles actions de commanditaires de catégorie D et 3.653 nouvelles actions de commanditaires de catégorie E, et de libérer entièrement ces nouvelles actions par un apport en nature de 1.395 parts sociales de la société YPSO MANAGEMENT BENETTI SECS, préqualifiée;

21.- Monsieur Cyril CLAUDEL, né le 20 janvier 1967, demeurant F-68270 Wittenheim, 6 place de l'Aube.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée 3.653 nouvelles actions de commanditaires de catégorie A, 3.653 nouvelles actions de commanditaires de catégorie B, 3.653 nouvelles actions de commanditaires de catégorie C, 3.653 nouvelles actions de commanditaires de catégorie D et 3.653 nouvelles actions de commanditaires de catégorie E, et de libérer entièrement ces nouvelles actions par un apport en nature de 1.395 parts sociales de la société YPSO MANAGEMENT BENETTI SECS, préqualifiée;

22.- Monsieur Philippe LE MAY, né le 16 septembre 1968 à Pontivy (France), demeurant à F-78240 Chambourcy, 4, chemin de la Tuilerie.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée 3.653 nouvelles actions de commanditaires de catégorie A, 3.653 nouvelles actions de commanditaires de catégorie B, 3.653 nouvelles actions de commanditaires de catégorie C, 3.653 nouvelles actions de commanditaires de catégorie D et 3.653 nouvelles actions de commanditaires de catégorie E, et de libérer entièrement ces nouvelles actions par un apport en nature de 1.395 parts sociales de la société YPSO MANAGEMENT BENETTI SECS, préqualifiée;

23.- Monsieur Salvatore TUTTOLOMONDO, né le 1^{er} mai 1968 à Hénin-Liétard (France), demeurant à F-62880 Annay, 48, rue du Huit Mai 1945 - Résidence Lenglet.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée 3.653 nouvelles actions de commanditaires de catégorie A, 3.653 nouvelles actions de commanditaires de catégorie B, 3.653 nouvelles actions de commanditaires de catégorie C, 3.653 nouvelles actions de commanditaires de catégorie D et 3.653 nouvelles actions de commanditaires de catégorie E, et de libérer entièrement ces nouvelles actions par un apport en nature de 1.395 parts sociales de la société YPSO MANAGEMENT BENETTI SECS, préqualifiée;

24.- Monsieur Dominique LORCET, né le 24 juin 1957 à Orléans (France), demeurant à F-45520 Chevilly, 3, rue de Paris.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée 1.461 nouvelles actions de commanditaires de catégorie A, 1.461 nouvelles actions de commanditaires de catégorie B, 1.461 nouvelles actions de commanditaires de catégorie C, 1.461 nouvelles actions de commanditaires de catégorie D et 1.461 nouvelles actions de commanditaires de catégorie E, et de libérer entièrement ces nouvelles actions par un apport en nature de 560 parts sociales de la société YPSO MANAGEMENT BENETTI SECS, préqualifiée;

25.- Monsieur Olivier GEROLAMI, né le 16 janvier 1960 à 75015 Paris, demeurant à 75018 Paris (France), 6, rue Ramey,

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée 18.268 nouvelles actions de commanditaires de catégorie A, 18.268 nouvelles actions de commanditaires de catégorie B, 18.268 nouvelles actions de commanditaires de catégorie C, 18.268 nouvelles actions de commanditaires de catégorie D et 18.268 nouvelles actions de commanditaires de catégorie E, et de libérer entièrement ces nouvelles actions par un apport en nature de 6.960 parts sociales de la société YPSO MANAGEMENT BENETTI SECS, préqualifiée.

26.- Monsieur Arnaud POLAILLON, né le 22 septembre 1962 à Boulogne-Billancourt (France) demeurant à 92100 Boulogne (France), 22, rue de Billancourt.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée 14.615 nouvelles actions de commanditaires de catégorie A, 14.615 nouvelles actions de commanditaires de catégorie B, 14.615 nouvelles actions de commanditaires de catégorie C, 14.615 nouvelles actions de commanditaires de catégorie D et 14.615 nouvelles actions de commanditaires de catégorie E, et de libérer entièrement ces nouvelles actions par un apport en nature de 5.570 parts sociales de la société YPSO MANAGEMENT BENETTI SECS, préqualifiée.

Rapport d'évaluation

Le comparant rappelle que, conformément aux dispositions de l'article 26-1 et de l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée ("LSC"), un réviseur d'entreprises, la société HRT Révision S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51238, a été chargée d'émettre un rapport dans lequel les parts sociales de YPSO MANAGEMENT BENETTI SECS ont été décrites.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne corresponde pas à la valeur des 5.375.395 actions de commanditaires d'une valeur nominale de EUR 1,- à émettre par la Société en contrepartie."

Il résulte d'une convention d'apport de parts sociale signée le 5 mars 2008 par les souscripteurs et la Société que quatre cent neuf mille quatre cent cinquante (409.450) parts sociales de commanditaires d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune de la société YPSO MANAGEMENT BENETTI SECS, représentant ensemble un apport en nature entièrement libéré de cinq millions trois cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-quinze euros (5.375.395,- EUR), ont été cédées à la Société en échange de l'émission de cinq millions trois cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-quinze (5.375.395) nouvelles actions de commanditaires réparties en cinq catégories d'actions A,B,C,D et E, toutes d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR), comportant les mêmes droits et obligations que les actions de commanditaires existantes.

Sur quoi l'Assemblée Générale des associés décide d'accepter lesdites souscriptions, d'émettre et de répartir les cinq millions trois cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-quinze euros (5.375.395,- EUR) actions de commanditaires nouvellement émises comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions de commandite	Nombre d'actions de commanditaires				
		A	B	C	D	E
Angélique BENETTI	0	15.464	15.464	15.464	15.464	15.464
Philippe BESNIER	0	175.382	175.382	175.382	175.382	175.382
Eric DENOYER	0	151.997	151.997	151.997	151.997	151.997
Jean-Pierre SOTHER	0	160.767	160.767	160.767	160.767	160.767
Jean-Luc DELEBARRE	0	70.152	70.152	70.152	70.152	70.152
Franck PERRAIN	0	29.230	29.230	29.230	29.230	29.230
Emeric DONT	0	29.230	29.230	29.230	29.230	29.230
Frédéric CARET	0	26.307	26.307	26.307	26.307	26.307
Jean-Pierre GALERA	0	17.538	17.538	17.538	17.538	17.538
Valérie LUCIANI	0	11.692	11.692	11.692	11.692	11.692
Wim De NAEYER	0	52.614	52.614	52.614	52.614	52.614
Xavier DARCHE	0	70.152	70.152	70.152	70.152	70.152
Eric KLIPFEL	0	70.152	70.152	70.152	70.152	70.152
Cyril DUKIC	0	70.152	70.152	70.152	70.152	70.152
Fabrice SALMON	0	58.460	58.460	58.460	58.460	58.460
Raphaël PORTE	0	2.220	2.220	2.220	2.220	2.220
Pascal DORMAL	0	7.307	7.307	7.307	7.307	7.307
Véronique SINCLAIR	0	7.307	7.307	7.307	7.307	7.307
Didier JENCZAK	0	3.653	3.653	3.653	3.653	3.653

Cyril CLAUDEL	0	3.653	3.653	3.653	3.653	3.653
Philippe LE MAY	0	3.653	3.653	3.653	3.653	3.653
Salvatore TUTTOLO-MONDO	0	3.653	3.653	3.653	3.653	3.653
Dominique LORCET	0	1.461	1.461	1.461	1.461	1.461
Olivier GEROLAM	0	18.268	18.268	18.268	18.268	18.268
Arnaud POLAILLON	0	14.615	14.615	14.615	14.615	14.615

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder à la modification de l'article 5 paragraphe 1^{er} des statuts de la Société en vue de lui donner la rédaction suivante:

" Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cinq millions quatre cent trente-cinq mille trois cent quatre-vingt-seize euros (5.435.396,- EUR) représenté par (i) 1 (une) Action de Commandité, (ii) un million quatre-vingt sept mille soixante-dix-neuf (1.087.079) Actions de Commanditaires de catégorie A, (iii) un million quatre-vingt-sept mille soixante-dix-neuf (1.087.079) Actions de Commanditaires de catégorie B, (iv) un million quatre-vingt-sept mille soixante-dix-neuf (1.087.079) Actions de Commanditaires de catégorie C, (v) un million quatre-vingt-sept mille soixante-dix-neuf (1.087.079) Actions de Commanditaires de catégorie D et (vi) un million quatre-vingt-sept mille soixante-dix-neuf (1.087.079) Actions de Commanditaires de catégorie E, toutes d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR).

Les Actions de catégorie A, B, C, D, E ont les mêmes droits et obligations, sauf stipulation contraire des présents statuts ou du Pacte d'Actionnaires.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'actions, y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs catégories d'actions, par le rachat et l'annulation de toutes les actions émises de cette/ces catégorie. En cas de rachat et d'annulation de catégories d'actions, l'annulation et le rachat des actions seront faits dans l'ordre décroissant (débutant avec la catégorie E).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie d'actions (dans l'ordre prévu par l'alinéa qui précède) les détenteurs des actions concernées auront droit, au prorata de leurs participations dans cette catégorie d'actions, à un montant à déterminer par le Gérant Commandité («le montant total d'annulation des actions») qui ne pourra en aucun cas excéder le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmentés des (i) réserves librement distribuables et (ii) selon les cas du montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie d'actions annulée après déduction de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devraient être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts (le «Montant Disponible»).

Le Montant Disponible ainsi que le nombre d'actions à racheter et à annuler seront déterminés par le Gérant Commandité et approuvés par l'assemblée générale des actionnaires.

La valeur d'annulation de chaque action devra être calculée en divisant le montant total d'annulation des actions par le nombre d'actions rachetées et annulées.

Le montant total d'annulation des actions sera déterminé par le Gérant Commandité et approuvé par l'Assemblée Générale des Actionnaires sur la base de comptes intérimaires. Les comptes intérimaires seront établis moins de huit (8) jours avant la date de rachat ou d'annulation des actions de la catégorie concernée.

Le montant total d'annulation des actions correspondra, pour chacune des catégories d'actions A, B, C, D et E au montant disponible de la catégorie concernée au moment de son annulation et sera déterminé par l'assemblée générale des actionnaires dans les conditions prévues pour la modification des statuts, sous la réserve expresse que le montant total d'annulation ne puisse être supérieur au montant disponible.

Dès le rachat ou l'annulation des actions de la catégorie concernée, la valeur d'annulation par action sera due et sera payable par la Société."

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder à la modification de l'article 27 paragraphe 1^{er} alinéa 2 des statuts de la Société en vue de lui donner la rédaction suivante:

«2) Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

Le solde pourra être distribué aux actionnaires sur décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions suivantes:

(iii) un pourcentage égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque action sera distribué à chaque actionnaire au prorata de sa participation au capital et sans distinction entre les différentes catégories d'actions,

(iv) le solde du montant total distribué devra être entièrement alloué au détenteur des actions de la dernière catégorie dans l'ordre décroissant (c'est-à-dire en premier lieu au détenteur des actions de catégorie E existantes, puis si aucune

action de cette catégorie ne subsiste, au détenteur des actions de catégorie D et ainsi de suite jusqu'aux actions de catégorie A)

Le compte Prime d'émission pourra être distribué aux actionnaires sur décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions des statuts. L'assemblée générale des actionnaires peut également décider d'allouer le montant du compte prime d'émission au compte de réserve légale.

Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de donner mandat au gérant commandité de la Société ainsi qu'à tout avocat de l'Etude WILDGEN, établie à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, avec pouvoir individuel et faculté de substitution, de négocier et de signer au nom et pour le compte de la Société tous documents, procurations, procès-verbaux et tous actes nécessaires ou utiles à l'effet de la réalisation des points mentionnés à l'ordre du jour de la présente assemblée et d'adapter le registre des titres à la suite de l'augmentation du capital social de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à quatre mille quatre cents euros (4.400,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Droit d'apport

Etant donné que suite à la présente augmentation de capital la Société détient plus de 65 % des parts sociales de la Société YPSO MANAGEMENT BENETTI SECS, constituée dans l'Union Européenne, la Société requiert l'exemption du droit d'apport conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SUBLON; IMBS; CHAPAUX-DELTOUR- J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mars 2008, Relation GRE/2008/1279. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008049558/231/428.

(080054025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Clearway S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg.

R.C.S. Luxembourg B 101.530.

L'an deux mille huit, le treize mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

PROMATEC S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg, (R.C.S. Luxembourg B 131.349),

ici représentée par ses gérants administratif et technique, Monsieur Guy PAULY, agent général d'assurances, demeurant à L-5341 Moutfort et Monsieur Guy LUCIUS, employé privé, demeurant à L-7481 Tuntange, ayant les pouvoirs pour engager la société par leur signatures conjointes.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) Suite à deux cessions de parts sous seing privé intervenues le 30 novembre 2007, dûment acceptées par la société en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, lesquelles resteront annexées aux présentes pour être soumises aux formalités de l'enregistrement, il a été cédé:

par Monsieur Edouard KIRSCH, retraité, demeurant à L- 3220 Bettembourg, 45, rue Auguste Collart, QUARANTE-NEUF (49) parts sociales à la société à responsabilité limitée PROMATEC S.à r.l., précitée;

par Madame Madeleine MANGEN, commerçante, demeurant à L-9748 Eselborn, 10, Cité Schleed, CINQUANTE-ET-UNE (51) parts sociales à la société à responsabilité limitée PROMATEC S.à r.l., précitée.

2) En conséquence de ce qui précède, la société à responsabilité limitée PROMATEC S.à r.l., précitée, est devenue seule associée de la société à responsabilité limitée "CLEARWAY S.à r.l.", avec siège social à L-9748 Eselborn, 10, Cité

Schleed, constituée suivant acte notarié en date du 9 août 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 76 du 15 janvier 2002.

Ensuite, l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124.- EUR) chacune, entièrement libérées."

Deuxième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de Eselborn à L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg. En conséquence le premier alinéa de l'article 2 est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social de la société est établi à Moutfort."

Troisième résolution

L'associée unique accepte les démissions de Monsieur Edouard KIRSCH et de Madame Madeleine MANGEN de leur fonction de gérants de la société et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de nommer en qualité de nouveaux gérants de la société pour une durée indéterminée:

Gérant administratif:

Monsieur Guy PAULY, agent général d'assurances, demeurant à L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg, né à Luxembourg, le 12 août 1945.

Gérant technique:

Monsieur Guy LUCIUS, employé privé, demeurant à L-7481 Tuntange, 5, Geiferwee, né à Luxembourg, le 26 février 1952.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (900.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. PAULY, G. LUCIUS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mars 2008. LAC/2008/11148. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Releveur (signé): F. SAND.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008049555/220/58.

(080054288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Socofa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 30, Zone OP Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 62.180.

L'an deux mille huit, le quatorze mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCOFA S.A., avec siège social à L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 62.180,

constituée suivant acte reçu par Maître Norbert MULLER, alors notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 192 du 30 mars 1998,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 avril 2005, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 890 du 14 septembre 2005.

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Frédéric BEVER, ingénieur industriel, demeurant à B-6760 Virton, 3, rue d'Arlon.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE (1.000) ACTIONS d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de CENT VINGT-QUATRE MILLE EUROS (€ 124.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant la signature de l'actionnaire unique représenté, restera annexée au présent procès-verbal avec la procuration, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

L'actionnaire unique, représenté par son mandataire déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire, il prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Transfert du siège social de L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce à L-4959 Bascharage, 30, Zone OP Zaemer.

Modification afférent de l'article 1^{er} des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce à L-4959 Bascharage, 30, Zone OP Zaemer.

Suite à cette décision le deuxième alinéa de l'article premier (1^{er}) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. 2^{ème} alinéa. Le siège social est établi à Bascharage.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Bever, Conde, Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 19 mars 2008, Relation: EAC/2008/3862. — Reçu douze euros 12, - €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 09 avril 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008049553/219/51.

(080054168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

API Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 113.239.

La nouvelle adresse professionnelle de Monsieur François Georges, Administrateur de la Société, est la suivante: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour avis conforme et sincère, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

API IMMOBILIERE S.A.

François Georges / Romain Schmit

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008049057/5710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02203. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Fondation Luis Portabella y Conte Lacoste, Fondation.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg G 40.

BILAN 31 DÉCEMBRE 2007

		(exprimé en EUR)			
<i>Actif</i>	2007	2006	<i>Passif</i>	2007	2006
Actif Circulant			Capitaux Propres		
Avoirs en banques	4 496,37	1 110,83	Fonds social	200 000,00	200 000,00
			Résultats reportés	(200 149,17)	(195 574,30)
			Perte de l'exercice	3 383,64	(4 574,87)
			Dettes	3 234,47	(149,17)
			Dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1 262,00	1 260,00
Total	4 496,37	1 110,83	Total	4 496,47	1 110,83

COMPTE DE PROFITS ET PERTES POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007

		(exprimé en EUR)			
<i>Charges</i>	2007	2006	<i>Produits</i>	2007	2006
Frais de gestion	1 482,47	3 930,57	Dons reçus	5 000,00	0,00
Intérêts et charges assimilés . . .	146,50	647,00	Autres intérêts et produits assimilés	12,61	2,70
Bénéfice de l'exercice	3 383,64	-	Perte de l'exercice	-	4 574,87
Total	5 012,61	4 577,57	Total	5 012,61	4 577,57

Affectation du Résultat de l'exercice

Report à nouveau du bénéfice de l'exercice : EUR 3.383,64

Composition du Conseil d'Administration

Fondateur et Président: Ricardo Portabella Peralta, Administrateur de sociétés, Cologny (Suisse)

Vice-Présidente: Sandra Pasti, employée privée, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Secrétaire: Nathalie Duval, employée privée, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Membres: Rafael Jimenez Lopez, employé privé, Barcelone (Espagne)

Jean-Michel Pasti, employé privé, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Réviseur Indépendant HRT Révision 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

BUDGET 2008

<i>Dépenses</i>	EUR	<i>Recettes</i>	EUR
Frais en relation avec l'objet social et le fonctionnement de la Fondation	1 400,00	Dons reçus	0,00
Dons effectués	0,00	Autres intérêts et produits assimilés	10,00
Intérêts et charges assimilés	150,00	Perte de l'exercice	1 540,00
Total	1 550,00	Total	1 550,00

Ricardo PORTABELLA
Fondateur

Référence de publication: 2008049464/1468/48.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03244. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.